



PARCS

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

FOCAL

LES INTERCOMMUNALITÉS SONT AUJOURD'HUI DES ACTEURS À PART ENTIÈRE

LE DÉBAT

Comment simplifier
et raccourcir
la procédure
de (re)classement
des Parcs naturels
régionaux ?

CREATION D'UN "GROUPE DE TRAVAIL MEDITERRANEE" DES PARCS NATURELS REGIONAUX

Le 30 juin dernier, Jean-Louis Joseph, président de la Fédération des Parcs, a procédé à l'installation du **groupe de travail Méditerranée du réseau des Parcs naturels régionaux**, qui s'est tenue au Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur en présence de son président, Michel Vauzelle.

La création de ce groupe positionne le réseau des Parcs parmi les acteurs de l'ouverture vers la Méditerranée engagée aux échelles européenne, nationales, régionales et locales : Union pour la Méditerranée, programmes d'initiatives communautaires 2007/2013 (Med, voisinage, leader), initiatives et coopérations lancées par les Régions.

La Méditerranée est en effet le bassin commun de nombreux défis liés aux enjeux globaux (changement climatique, ressources en eau, environnement, emplois d'une population en forte croissance, paix...) qui supposent la mise en œuvre d'une politique de développement durable et de cohésion associant les rives nord et sud.

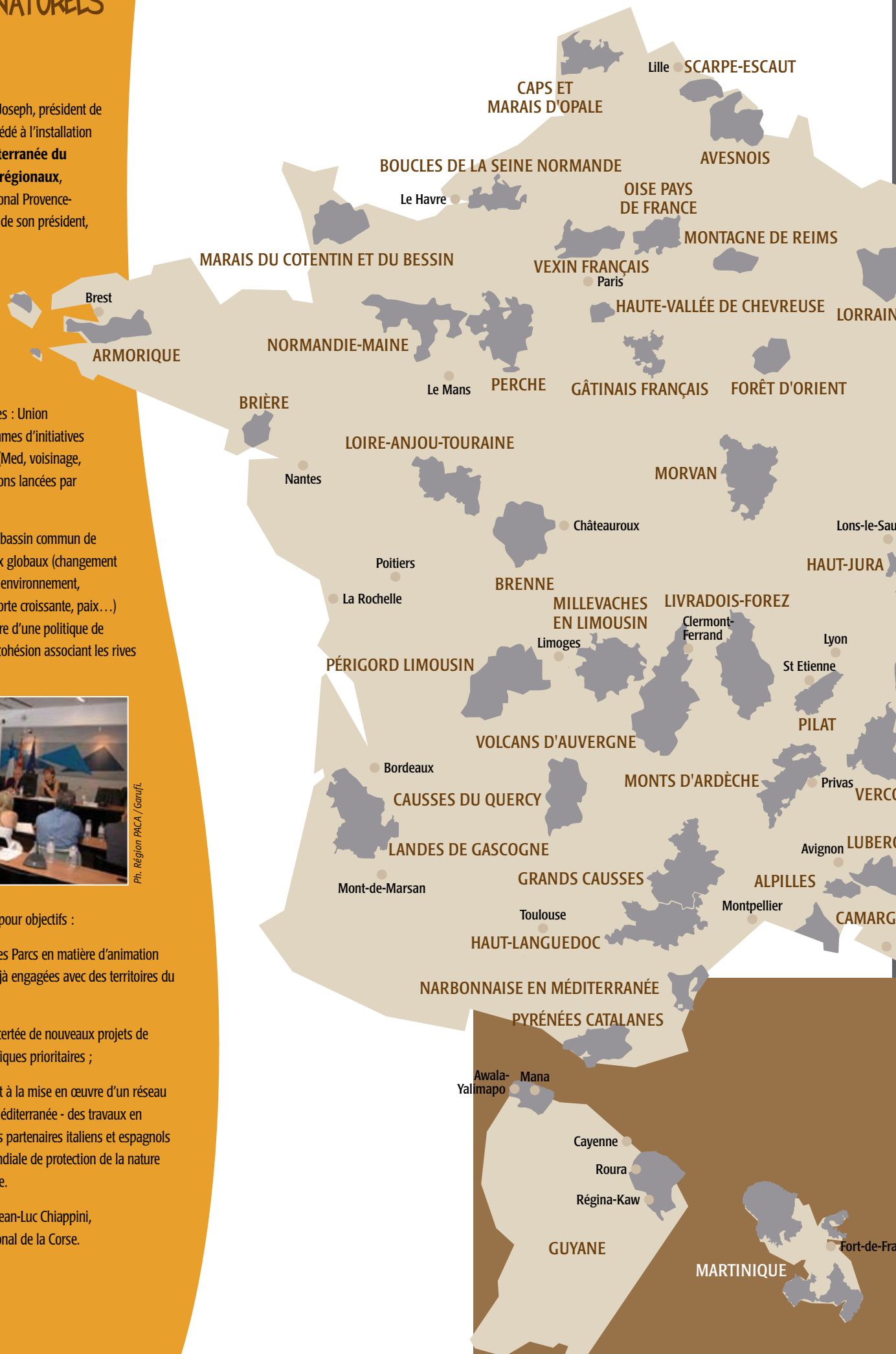


Ph. Région PACA / Garufi.

Le groupe de travail se donne pour objectifs :

- de répondre aux attentes des Parcs en matière d'animation autour des coopérations déjà engagées avec des territoires du pourtour méditerranéen ;
- de susciter de manière concertée de nouveaux projets de coopération sur des thématiques prioritaires ;
- de participer à la création et à la mise en œuvre d'un réseau des aires protégées de la Méditerranée - des travaux en ce sens sont menés avec les partenaires italiens et espagnols et le bureau de l'Union mondiale de protection de la nature (UICN) pour la Méditerranée.

Sa présidence a été confiée à Jean-Luc Chiappini, président du Parc naturel régional de la Corse.



La charte de Parc reconnue comme Agenda 21 local



Ph. AVECC H. VINCENT.

Le 16 avril dernier, après une longue attente, le Parc naturel régional de Chartreuse obtenait son décret de renouvellement de classement pour 12 ans. Comme un bonheur ne vient jamais seul, dans la foulée, la charte du Parc se voyait reconnaître Agenda 21 local. Une reconnaissance notifiée à Eliane Giraud, Présidente du Parc, par un courrier co-signé de Jean-Louis Borloo, Ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire et Hubert Falco, Secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.

Le Parc de Chartreuse devient, ainsi, le premier à bénéficier du protocole d'accord que j'ai eu l'honneur de signer, au nom de la Fédération, avec Jean-Louis Borloo, lors de la séance de clôture de notre congrès national le 5 octobre 2007 à Fontevraud. A ce jour, 9 autres Parcs comptent suivre l'exemple de celui de Chartreuse et ne doutons pas que la liste ne s'arrêtera pas là.

Lors de la Conférence de Rio, sur l'environnement et le développement durable, la France s'est engagée à faire en sorte que, pour chaque niveau de décision, s'élabore un programme d'actions pour le 21ème siècle ou Agenda 21. Repris dans la stratégie nationale de développement durable, cet engagement se traduit par la volonté de favoriser la mise en place en 5 ans, de 500 agendas 21 locaux, notamment sur les territoires bénéficiant d'une aide publique, dont les Parcs naturels régionaux.

Ainsi, un dispositif général de reconnaissance « Agenda 21 local » a-t-il été établi pour les projets territoriaux de développement durable. Il s'appuie sur un cadre de référence, à l'élaboration duquel la Fédération des Parcs a d'ailleurs participé, qui exprime autour de 10 points clés les ambitions du territoire en matière de développement durable. Des chartes de Parcs aux Agenda 21 locaux et réciproquement, il n'y avait qu'un pas, franchi avec le protocole de reconnaissance signé à Fontevraud.

Celui-ci reconnaît que l'action des Parcs s'inscrit dans les principes du développement durable dont ils ont été longtemps les précurseurs. Il acte officiellement un dispositif spécifique qui définit les modalités de reconnaissance « Agenda 21 local » pour les Parcs volontaires, basé sur leur charte et pour la durée de leur classement. Il s'agit là d'une nouvelle opportunité, pour notre réseau et sa Fédération, de marquer leur engagement dans la stratégie nationale et européenne de développement durable.

Jean-Louis JOSEPH

Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France



SOMMAIRE

4-9 TERRITOIRES VIVANTS

- Deux nouvelles réserves naturelles nationales dans le Pas-de-Calais !
- Haut-Jura : Un troupeau de koniks polski broute les espaces naturels sensibles
- Normandie-Maine : Restauration et entretien de sites naturels remarquables
- Causses du Quercy et Millevaches en Limousin : Retour du pâturage sur des espaces Natura 2000
- Gâtinais : Recensement des animaux victimes de la circulation routière
- Ca chauffe pour les écoles du Parc de Lorraine
- Scarpe-Escaut : Le développement durable, ce n'est pas que du cinéma !
- « Les éco'logiques » : Des agendas 21 pour les écoles de l'Avesnois
- Alpilles : Un chantier pédagogique pour aider la nature à se reconstruire après l'incendie
- Luberon : Des agriculteurs déterminés
- Ile-de-France : Une formation de guides pour les Parcs naturels régionaux
- Verdon : Des rencontres « Paroles d'ici » pour inventer une autre vie
- Massif Central : Création artistique et accueil des nouveaux habitants

- Martinique : Des prestations de formation en faveur de l'île de la Dominique
- Marais du Cotentin et du Bessin : Recueil et transmission d'une mémoire musicale
- Périgord-Limousin : Le Parc fête ses dix ans

10-12 LE DEBAT

- Comment simplifier et raccourcir la procédure de (re)classement des Parcs naturels régionaux

13-18 FOCAL

- Les intercommunalités sont aujourd'hui des acteurs à part entière

19-21 ACTEURS

- Stéphane Raimond, le pisciculteur qui aime les loutres
- Terre d'entreprises : un club d'entrepreneurs, pour l'amitié et le développement
- Chez les Galmiches, une agriculture responsable de la préservation de l'environnement

22-23 RESEAU



Deux nouvelles réserves

naturelles nationales dans le Pas-de-Calais !



Les Etangs du Romelaëre, à gauche, et les coteaux de Wavrans.



Ph. PNR Caps et Marais d'Opale

Le parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale les a défendues et il a gagné ! Deux nouveaux territoires bénéficient depuis le 5 mars 2008 du statut de réserves naturelles nationales : les étangs du Romelaëre, et la grotte et les pelouses d'Acquin-Westbécourt et les coteaux de Wavrans sur l'Aa. Ces deux réserves s'ajoutent à celles des réserves naturelles de la Dune Marchand, du Platier d'Oye et de la Baie de Canche. Un travail de longue haleine pour faire reconnaître le caractère remarquable de la faune et de la flore du Pas-de-Calais.

La réserve naturelle nationale des étangs du Romelaëre, d'une superficie de 104 hectares environ, est située dans le marais de l'audomarois. Rendez-vous un week-end, vous y verrez sans doute l'un de ses 200 couples de Grands cormorans reproducteurs ou bien le Faux aloès, le Triton crêté, le Blongios nain, le Busard des roseaux ou le Butor étoilé. Autant d'espèces rares qui y ont trouvé refuge et que l'on peut découvrir depuis un sentier et des observatoires accessibles à tous.

La réserve naturelle nationale de la grotte et des pelouses d'Acquin-Westbécourt et des coteaux de Wavrans sur l'Aa, d'une superficie de 54 hectares, est située quant à elle dans la région naturelle du Haut Pays de l'Artois. Elle est habitée par 13 espèces de chiroptère (chauve-souris) dont neuf hibernent dans la grotte en hiver ! Le Vespertilion des marais aime y séjourner, lui qui est menacé d'extinction au plan national. La flore a également de quoi émerveiller avec près de 320 taxons identifiés ! Sa gestion est confiée depuis le 28 février 2005 au Conservatoire des Sites Naturels du Nord et du Pas-de-Calais.

La France compte plus de 160 réserves naturelles sur l'ensemble de son territoire. Une réserve naturelle est un outil réglementaire qui doit servir à sauvegarder un espace naturel et ses espèces végétales et animales. Gérée par une équipe, elle accueille le public pour le sensibiliser à la fragilité de la biodiversité.

Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
BP 22 - Le Wast - 62142 - Colembert
Tél : 03 21 87 90 90 - Fax : 03 21 87 90 87
Mail : info@parc-opale.fr
www.parc-opale.fr

HAUT-JURA

Un troupeau de koniks polski broute les espaces naturels sensibles

Depuis septembre 2007, un troupeau itinérant de quatorze chevaux konik polski pâture des espaces naturels sensibles du Parc naturel du Haut-Jura. L'expérience, qui se poursuivra jusqu'en février 2009, est le résultat d'un partenariat entre le Parc et le lycée agricole de Mancy, à Lons-le-Saunier, propriétaire du troupeau. « Si l'on veut éviter que des terrains difficiles d'accès, peu productifs, mais à la biodiversité intéressante, évoluent vers la friche ou la forêt, la seule solution de gestion est la dent de l'animal », explique Anne-Sophie Vincent, chargée de mission au Parc. Or le troupeau conservatoire du lycée agricole de Mancy, qui gère déjà une réserve naturelle régionale, s'avérait parfaitement adapté à cette tâche : les koniks polski, petits chevaux à la robe grise, d'origine polonaise, sont très rustiques, doux, maniables et savent se contenter d'une nourriture frugale, en particulier en hiver. Un appel à candidature auprès des communes du Parc a abouti à la proposition de plusieurs centaines d'hectares abandonnés par l'agriculture ou sous pâturés. Aurélie Villate, stagiaire ingénieur au Parc, a sélectionné 170 hectares, soit dix-huit sites répartis sur l'ensemble du territoire, selon l'intérêt écologique des parcelles, leur accessibilité, l'état d'embroussaillage, l'existence d'un point d'eau... pour élaborer un scénario de rotation : les chevaux se déplacent à pied d'une parcelle à l'autre, plus rarement en camion. L'expérimentation, formalisée par une convention entre le Parc et le lycée, d'un coût de 40 000 euros (paiement de la location des chevaux, achat de 3 km de clôtures mobiles...) est financée par

le Conseil Général du Jura et par les Conseils Régionaux de Franche-Comté et de Rhône-Alpes. « Cette itinérance est l'occasion de démontrer les possibilités d'utilisation des koniks polski », souligne Dominique Malécot, conservateur de la réserve naturelle régionale de la Côte de Mancy et responsable du troupeau, rappelant que le siège de l'association française de la race est basé au lycée agricole de Mancy. « Grâce à la collaboration avec le Parc, nous avons un suivi de l'impact du troupeau sur différents milieux : pelouse sèche, espaces agricoles sous-pâturés, tourbières... ». La réflexion est déjà engagée pour poursuivre cette action : une communauté de communes envisage de se doter d'un troupeau pour gérer une réserve naturelle.



Ph. PNR Haut-Jura

La seule solution pour la gestion de terrains difficiles d'accès.

Parc naturel régional du Haut-Jura
Maison du Parc - 39310 Lajoux
Tél : 03 84 34 12 30
Fax : 03 84 41 24 01
Mail : parc@parc-haut-jura.fr
www.parc-haut-jura.fr

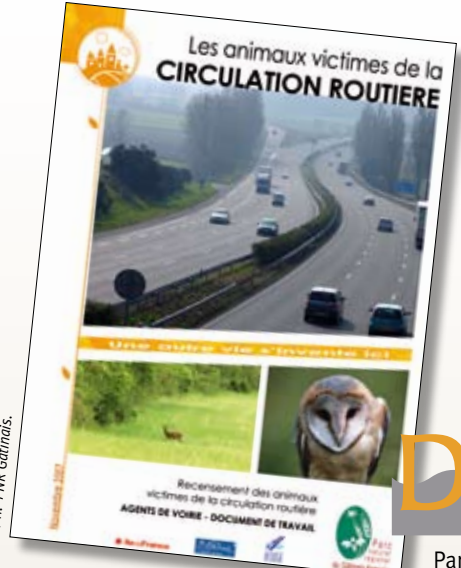
GÂTINAIS FRANÇAIS

Recensement des animaux victimes de la circulation routière

De juin 2004 à avril 2006, à la demande du

Parc naturel régional des patrouilleurs des services départementaux des routes de l'Essonne et de Seine-et-Marne et de la société d'autoroute Paris-Rhin-Rhône ont recensé les animaux victimes de la circulation routière. « Cette idée est venue d'un constat, raconte Nicolas Flament, technicien des milieux naturels au Parc : Nous n'arrivions pas à contrôler et à savoir où allaient une partie des populations d'oiseaux qui étaient bagués et que nous suivions. Nous imaginions qu'il pouvait y avoir une certaine mortalité routière mais sans avoir de données précises. De plus, lors de nos déplacements nous avons pris l'habitude de noter nos observations d'animaux. Nous avons donc contacté les agents des services des routes pour les associer au projet afin qu'ils nous communiquent leurs observations, d'une part pour recueillir des données naturalistes et d'autre part pour localiser des secteurs accidentogènes et mettre en œuvre des actions de préservation. A terme, les informations devraient pouvoir aussi nous servir à identifier des corridors écologiques et d'éventuelles ruptures dans ces continuités. » Après une petite formation puis à l'aide d'un guide d'identification et de fiches de relevés fournis par le Parc, les patrouilleurs ont ainsi recensés 145 animaux victimes de la route en moins de deux ans. Suite à cette expérimentation, le conseil général de Seine-et-Marne, dans le cadre de l'élaboration de l'atlas de la biodiversité du département, a souhaité reprendre cette initiative en l'intégrant à la mission des patrouilleurs et en l'étendant au repérage des espèces végétales invasives. Des pourparlers sont en cours avec le conseil général de l'Essonne qui pourrait faire de même. L'objectif serait à terme de généraliser ce type d'opération à d'autres territoires.

Parc naturel régional du Gâtinais français
Place de la République 91490 Milly-la-Forêt
Tél : 01 64 98 73 93
www.parc-gatinais-francais.fr



nal du Gâtinais français, services départementaux des routes de l'Essonne et de Seine-et-Marne et de la société d'autoroute Paris-Rhin-Rhône ont recensé les animaux victimes de la circulation routière. « Cette idée est venue d'un constat, raconte Nicolas Flament, technicien des milieux naturels au Parc : Nous n'arrivions pas à contrôler et à savoir où allaient une partie des populations d'oiseaux qui étaient bagués et que nous suivions. Nous imaginions qu'il pouvait y avoir une certaine mortalité routière mais sans avoir de données précises. De plus, lors de nos déplacements nous avons pris l'habitude de noter nos observations d'animaux. Nous avons donc contacté les agents des services des routes pour les associer au projet afin qu'ils nous communiquent leurs observations, d'une

NORMANDIE-MAINE
RESTAURATION
ET ENTRETIEN
DE SITES NATURELS
REMARQUABLES



Le Haut-Fourché - Vallée Misère.

Le Parc naturel régional Normandie-Maine s'est donné pour mission de restaurer et d'entretenir deux sites naturels remarquables pour leurs caractéristiques géologiques originales et la richesse de leur faune et de leur flore : la vallée de Misère et le Haut-Fourché à Saint-Léonard-des-Bois, dans la Sarthe. Ces milieux sont aujourd'hui menacés par la présence d'une végétation colonisante. Avec deux entreprises spécialisées dans la gestion écologique, les travaux ont été engagés : depuis le printemps 2007 dans la vallée de Misère et depuis mars 2008 sur le Haut-Fourché. Les opérations ont pris fin en mai 2008.

L'objectif de cette démarche consiste à favoriser le développement des espèces caractéristiques de la lande (bruyère cendrée, callune, ajonc, genêts...) et des éboulis (lichens et mousses).

Ces travaux, techniquement innovants, font partie de programmes engagés au niveau européen (Natura 2000 Alpes Mancelles), régional et départemental.

Parc naturel régional Normandie-Maine
Maison du Parc - BP 5
61320 Carrouges
Tél : 02 33 81 75 75
www.parc-naturel-normandie-maine.fr

CAUSSES DU QUERCY ET MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Retour du pâturage sur des espaces Natura 2000

Dans le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, des milliers d'hectares de tourbières utilisés comme pâturages humides ou prairies de fauche sont délaissés par l'agriculture, car difficilement mécanisables, et évoluent vers des faciès boisés. Pour intervenir sur ces milieux et maintenir la diversité de végétation des milieux tourbeux, le Parc travaille en collaboration avec le CREN (Conservatoire régional des espaces naturels), notamment sur 200 hectares du site de Négarioux-Malsagne. Le Parc démarque les propriétaires fonciers pour favoriser la signature de baux, d'actes de vente ou de convention de gestion avec le CREN. Sur 4 premiers hectares, propriétés du CREN, qui n'étaient plus pâturés depuis vingt ans, des travaux ont été engagés en août 2007 (bûcheronnage sélectif), financés par un contrat Natura 2000. Par une convention de pâturage, ils ont été mis à disposition d'un agriculteur qui y a remis un lot de vaches limousines. En 2008, un regroupement des parcelles de six propriétaires, soit 23 hectares, feront l'objet de travaux à l'automne avant un retour au pâturage avec le même exploitant. Enfin, une parcelle de 11 hectares, dont le propriétaire est décédé depuis plus de 30 ans, va être récupérée par la commune de Peyrelevade et confiée au CREN. Sur cette parcelle, la tourbière sera laissée à son évolution naturelle.

« Si l'on prend en compte 64 hectares pour lesquels les agriculteurs ont contracté des MAE "maintien de pâturage extensif", plus de la moitié du

site de Négarioux-Malsagne est ainsi sous contrat », souligne Olivier Villa, chargé de mission au Parc de Millevaches en Limousin.

Dans le Parc naturel régional des Causses du Quercy, la déprise agricole menace les milieux secs, comme les pelouses calcicoles et les landes. La création d'une Association Foncière Pastorale (AFP) libre, à Calès, en 2006, rassemblant dix propriétaires fonciers volontaires et 60 hectares, a permis la signature d'un contrat Natura 2000 pour engager des travaux de réouverture préalables à une remise en pâturage sur une soixantaine d'hectares. La première tranche de travaux a eu lieu à la fin de l'hiver 2007 (réouverture d'anciennes landes par broyage au sol et ouverture manuelle d'un sentier pour permettre la pose de clôtures). La pose des clôtures a, quant à elle, été assurée par une association de réinsertion de Souillac. « Afin de laisser le libre accès aux parcelles en période de chasse, des clôtures mobiles ont été implantées à certains endroits stratégiques conformément à ce qui a été négocié avec les représentants des chasseurs locaux », explique Amandine Bonnelles, chargée de mission au Parc des Causses du Quercy. Une centaine de brebis, appartenant à un jeune exploitant auquel ces terres ont été confiées, pâturent donc à nouveau sur ces 60 hectares depuis mai 2008.



Dans les Causses du Quercy, une centaine de brebis pâturent à nouveau sur les 60 hectares concernés

La pose des clôtures a été assurée par une association de réinsertion de Souillac.

Parc naturel régional des Causses du Quercy
BP 10 - 46240 Labastide Murat
Tél : 05 65 24 20 50
Mail : aeusebe@parc-causses-du-quercy.org
www.parc-causses-du-quercy.org

Parc naturel régional Millevaches en Limousin
Le Bourg - 23340 Gentioux-Pigerolles
Tél : 05 55 67 97 90 - Fax : 05 55 67 95 30
Mail : avecmillevaches@wanadoo.fr



LORRAINE

Ça chauffe pour les écoles du Parc !

« Ça va chauffer ! » est une opération de sensibilisation et d'information sur la question des économies d'énergie et de lutte contre le réchauffement climatique menée avec les écoles des communes du Parc naturel régional de Lorraine. Elle s'inscrit dans le dispositif « Connais ton Parc »*.

Un an de travail et l'engagement de 1350 élèves

64 classes primaires et secondaires, ainsi que des établissements agricoles, sont engagés dans cette opération, soit quelques 1350 élèves concernés. Le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement Woëvre-Côtes-de-Meuse, l'Association du télescope des Côtes-de-Meuse, la Fédération culture et liberté, l'association Lorraine énergies renouvelables sont les partenaires éducatifs du Parc et interviennent dans les classes. Par des questionnaires, débats mais aussi réunions de restitution des travaux par les enfants eux-mêmes, les parents sont invités à participer à chaque phase de l'opération.

Plusieurs classes mènent des actions sur les zones humides ou encore portent des projets pour former les futurs citoyens à la démocratie et au dialogue. D'autres écoles recherchent la maison bioclimatique idéale, s'alimentent autrement avec des produits locaux, font des économies de ressources en eau dans le jardin de l'école... Tous ces travaux et les économies générées seront pris en compte dans le Plan climat territorial du Parc. En juin dernier, les élèves ont débattu des mesures pouvant être mises en œuvre. Le Parc relaiera leurs propositions aux élus locaux.

Une filière tri organisée par les CM pour les agriculteurs de leur secteur

L'école primaire de Han-sur-Meuse a expérimenté un projet de sensibilisation au tri des déchets issus des exploitations agricoles. Avec la participation d'une ferme pédagogique et sous la direction de leur enseignante, Sylvie Barré, les élèves de CM1 et CM2 ont travaillé à sensibiliser les exploitants agricoles à la question des déchets générés par leur activité et aux problèmes liés au recyclage. Ils ont d'abord appris à recenser les types de déchets puis à réfléchir sur leur devenir. Pour

voir plus clair, ils ont conçu un questionnaire adressé à 50 agriculteurs afin de savoir ce qu'ils faisaient de ces déchets. Ils ont pu ainsi repérer ceux qui posaient des problèmes, telles les ficelles ou les bâches. Ensuite, ils ont enquêté auprès des entreprises concernées par la récupération des déchets. Résultat de ce travail : la création d'une maquette présentant au verso tous les types de déchets identifiés et au recto

les coordonnées des entreprises de récupération. Fin mai, les enfants ont présenté leurs travaux aux parents et aux partenaires de l'opération. Sous la forme de sets de table plastifiés, ce document de sensibilisation sera diffusé aux agriculteurs qui ont répondu au questionnaire. « Les enfants sont très fiers de leur travail », se félicite Sylvie Barré. « Il s'est déroulé hors temps scolaire et les nombreuses démarches qu'ils ont entreprises (inventaire, questionnaire...) leur ont apporté des connaissances pratiques pas toujours facile à acquérir autrement ».

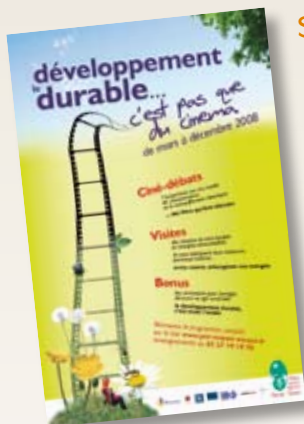
Un budget de 175 725 €, impliquant huit collectivités, l'Etat et quatre partenaires privés, est mobilisé pour permettre aux établissements scolaires de s'engager dans cette opération.

* « Connais ton Parc » est un dispositif technique et financier qui fédère les écoles des communes du Parc sur un enjeu de la charte. Les élèves peuvent ainsi travailler à un projet de territoire avec les personnes compétentes concernées. Elus, habitant et parents sont invités à y participer.



Exercices autour de l'électricité fournie par des panneaux solaires.

Parc naturel régional de Lorraine
Logis Abbatial - BP 35
54702 Pont-à-Mousson Cedex
Tél : 03 83 81 67 67
www.pnr-lorraine.com



SCARPE-ESCAUT

« Le développement durable, ce n'est pas que du cinéma ! »

À travers l'opération « le développement durable, ce n'est pas que du cinéma », le Parc naturel régional Scarpe-Escout sensibilise les habitants au changement climatique et au développement durable. Menée en

partenariat avec l'association Cinéligue Nord-Pas-de-Calais et le réseau des espaces Infos Energie, l'opération commencée en mars, pendant la semaine du développement durable, se poursuit jusqu'en décembre 2008. Elle repose tout d'abord sur des séances de cinéma-débat : sept projections de fictions ou de documentaires sur la consommation durable, l'eau, le changement climatique, les paysages, les agro-carburants ou la pollution lumineuse, sont programmées dans les communes du Parc. Elles se prolongent par des échanges avec le public et sont accompagnées d'une exposition ou d'une dégustation de produits du terroir. En août, une projection en plein air sera suivie d'une observation du ciel. En octo-

bre, dans le cadre d'un marché paysan, des bornes vidéo diffuseront des courts-métrage sur la consommation durable. Deux séances sont réservées aux scolaires. Par ailleurs, sont proposées des journées de visites chez des particuliers ayant fait le choix d'une énergie "alternative" : géothermie, chaudière-bois, solaire, éolien. « Ces visites, intitulées "entre voisins, échangeons nos énergies", qui réunissent chacune une dizaine de personnes, ont pour but de faire vivre aux habitants des expériences de proximité », explique Pierrick Jean, chargé de mission au

Parc. Le programme est complété par des animations proposées par des associations ou des communes, telles qu'une balade à vélo pour découvrir les jardins naturels et le compostage ».

(programme : www.pnr-scarpe-escout.fr)



Les séances de cinéma sont suivies d'un échange avec le public.

Parc naturel régional Scarpe-Escout
357, rue Notre Dame d'Amour
59230 Saint-Amand-les-Eaux
Tél : 03 27 19 19 70 - Fax : 03 27 19 19 71
Mail : contact@pnr-scarpe-escout.fr
www.pnr-scarpe-escout.fr

AVESNOIS

« Les écol'ogiques » :

Des agendas 21 pour les écoles de l'Avesnois

En partenariat avec l'Education nationale, le Parc naturel régional de l'Avesnois développe un programme devant aboutir à la mise en œuvre d'agendas 21 au sein des écoles. « Nous disons "agenda" car on y inscrit tout ce qu'il y a à faire pour protéger la planète et le chiffre 21 c'est pour le 21^{ème} siècle », expliquent les enfants participant à l'opération. « L'agenda sert à lister et à décrire les maladies de la planète, à trouver les remèdes et à la protéger afin qu'elle ne soit plus malade ». La particularité de ce programme, intitulé "Les écol'ogiques", est qu'il intègre la démarche de développement durable dès le départ, au niveau de sa gouvernance : l'outil est co-construit et expérimenté au fur et à mesure sous l'égide d'un comité de pilotage très large réunissant, outre le Parc, des spécialistes de l'éducation (enseignants, inspecteurs de l'Education nationale...), du développement durable (Ecole et Nature, Comité 21, Agence de l'eau, Maison régionale de l'environnement et des solidarités, ADEME, CAUE 59, syndicats de distribution et de gestion de l'eau, CPIE bocage de l'Avesnois, Espace info énergie...) et des représentants de l'état et des collectivités territoriales (Direction de la jeunesse et des sports, conseil général, régional, élus, techniciens des municipalités...) « Le Parc propose des dispositifs, le comité de pilotage fait des choix qui sont expérimentés dans les écoles, amendés puis validés », explique Delphine Dutremée, assistante d'étude au Parc. Bien entendu, pour se rendre aux réunions, le co-voiturage est proposé aux membres du comité. Mis en œuvre au sein de huit écoles depuis avril 2007,



le programme se décline en plusieurs étapes, avec l'aide d'un guide pratique (en papier recyclé) et d'une malle pédagogique (en matériaux de récupération, réalisée par une association d'insertion) : présentation de la démarche, éco-diagnostic, rédaction du programme d'actions, mise en œuvre des actions, évaluation...

Au sein de chaque établissement, un comité de pilotage Agenda 21 comprend les enseignants et le personnel de l'école, des représentants des parents, des élèves, du Parc, de la mairie et de l'Inspection de l'Education nationale. L'éco-diagnostic, préalable à la programmation des actions, balaie plusieurs thèmes qui dépassent souvent le cadre de l'école : vivre ensemble, déplacements, bâtiments, cadre de vie et biodiversité, alimentation, consommation, déchets, énergie. « A travers les problématiques de l'eau, des déchets ou des paysages, émerge un savoir qui fait intervenir aussi bien le français, les mathématiques que les sciences », souligne Marie-Françoise Godon, inspectrice de l'Education nationale, chargée de mission développement durable pour le Nord, en rappelant que l'éducation au développement durable fait partie des programmes scolaires. « L'Education Nationale ne fonctionne pas dans sa bulle comme on peut souvent le croire ! Ce dispositif illustre la mise en synergie des acteurs et des regards différents : élus, familles, enseignants, animateurs... »

Parc naturel régional de l'Avesnois
Maison du Parc - BP 3
59550 Maroilles
Tél : 03 27 77 51 60
www.parc-naturel-avesnois.fr

LUBERON

DES AGRICULTEURS DÉTERMINÉS



Ph. H. Vincent / AVECC

Un collectif des agriculteurs du Parc naturel régional du Luberon s'est constitué début 2008 afin de faire reconnaître l'importance de l'agriculture sur l'environnement, l'économie locale et les paysages du territoire. Composé de vingt-trois agriculteurs, dont trois femmes, représentatifs des structures de productions locales, le collectif entend mener des projets en partenariat avec le Parc, en s'inscrivant dans une politique agricole valorisant les productions locales et respectueuse de l'environnement.

Association des agriculteurs du Parc naturel régional du Luberon
Tél : 04 90 84 37 55

ILE-DE-FRANCE

UNE FORMATION DE GUIDES POUR LES PARCS NATURELS REGIONAUX

Les Parcs naturels régionaux de la Haute-Vallée de Chevreuse, Oise-Pays de France et du Vexin français se sont associés pour mettre en place, dès septembre 2008, une formation de guide généraliste, assurée par le centre de formation et de promotion agricole de la Bergerie nationale de Rambouillet et sanctionnée par un certificat de spécialisation d'initiative locale. Ces guides seront en mesure d'accompagner et de gérer en tout autonomie des groupes de visiteurs venant découvrir le patrimoine naturel et culturel local.

Parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse
Château de la Madeleine -
Chemin Jean Racine
78472 Chevreuse Cedex
Tél : 01 30 52 09 09
www.parc-naturel-chevreuse.fr

Parc naturel régional Oise-Pays de France
Château de la Borne Blanche -
BP 6 60560 Orry-la-Ville
Tél : 03 44 63 65 65
www.parc-oise-paysdefrance.fr

Parc naturel régional du Vexin français
Maison du Parc
95450 Théméricourt
Tél : 01 34 48 66 10
www.pnr-vexin-francais.fr

ALPILLES

Un chantier pédagogique pour aider la nature à se reconstruire après l'incendie



Les élèves peuvent intervenir sur un chantier en grandeur réelle.

Suite à l'incendie de 2003 qui a dévasté 750 hectares sur les communes d'Eygalières, Aureille, Saint-Martin-de-Crau et Eyguières, le Parc naturel régional des Alpilles a mis en place un programme de réhabilitation des terrains incendiés au

de parcelles qui seront ensuite semées de luzerne, de blé ou de sorgho par la société de chasse locale pour préserver la faune en général et le gibier en particulier, explique Benjamin Noc, chargé de la forêt. En outre, l'espèce plantée, la pointe d'Aureille, est typique des Alpilles mais n'est plus commercialisée. Cette action permet donc en même temps de préserver cette variété locale.

La deuxième étape de ce chantier pédagogique aura lieu en automne 2008 pour greffer les arbres plantés. « Ce type de chantier correspond parfaitement à l'une des missions du lycée qui est de travailler sur et pour notre territoire », souligne Anne Bousquet enseignante en techniques agricoles au lycée de Saint-Rémy-de-Provence. « Il permet aux élèves d'intervenir sur un chantier grandeur réelle dans des conditions professionnelles. Les échanges qu'ils ont par exemple avec le technicien du Parc ou le personnel de l'entreprise privée sur la technique de greffage sont très intéressants. C'est aussi l'occasion pour eux, en partant du concret – la plantation d'amandiers – de réfléchir de manière globale à la manière de restaurer des terrains incendiés ».

Parc naturel régional des Alpilles
10/12, avenue Notre-Dame-du-Château
13103 Saint Etienne du Grès
Tél. 04 90 54 24 10
Mail : info@parc-naturel-alpilles.fr
www.parc-naturel-alpilles.fr

cœur d'un massif calcaire méditerranéen. Dans un objectif d'éducation à l'environnement, il a confié une partie de cette mission au lycée agricole de Saint-Rémy-de-Provence, dans le cadre d'un chantier pédagogique.

Cette année, neuf élèves de la classe de BEP "Aménagement et entretien des espaces naturels et ruraux" du lycée ont mis en place 150 plants d'amandiers, sous le contrôle de deux entreprises forestières partenaires, Groupagef et Dolza.

« Conformément aux objectifs cynégétiques définis avec nos partenaires, ces amandiers sont plantés sur le pourtour

VERDON

Des rencontres « Paroles d'ici » pour inventer une autre vie

Paroles d'ici", ce sont des rencontres, débats, conférences, événements culturels ou chantiers destinés à sensibiliser les habitants du Verdon, par la réflexion et l'échange, aux enjeux environnementaux. Mises en place dès 2004 par le Parc naturel régional, ces manifestations se déroulent sous des formes variées sur l'ensemble du territoire, au printemps et à l'automne de chaque année, en partenariat avec des associations animatrices de la vie locale ainsi que les communes.



Des conférences-débats.

En 2007, le Parc a lancé les café-débats citoyens. La parole y est donnée aux habitants sur des thèmes variés : eau, auto-construction, chasse, écologie, paysage, engagement pour la terre, etc. « *Il y a des sujets qui fâchent, aussi encourageons-nous étroitement les débats de façon à ce que chacun puisse s'exprimer et qu'on puisse faire avancer la réflexion des habitants sur le développement durable de leur territoire* »,

précise Jean Darot, chargé de la communication et des relations avec le territoire au Parc.

Les rencontres et échanges passent aussi par les chantiers et le spectacle vivant. « *Les chantiers, tel un marais à débroussailler ou un mur à remonter, intéressent les personnes qui préfèrent échanger et s'exprimer à travers l'action et la pratique d'un savoir-faire* », constate Jean Darot.

Deux formules de spectacle ont été montées par le collectif Mélélez'arts : "Les Chercheurs" et "Cabaret fatal". « *Ces formes artistiques nous permettent d'élargir le public à ceux qui ne viennent pas aux conférences débats* », précise Audrey Zorzan, organisatrice des événements et rencontres "Paroles d'ici".

"Les Chercheurs" sont une équipe de comédiens composée d'un ramasseur d'échantillons, d'une collectionneuse de sensations, d'un photographe et d'une attrapeuse de mots.

Ils arpentent les rues des villes et des villages, investissent les cafés, ramassent tout et sollicitent l'avis de chacun, délibèrent enfin avant de restituer leurs découvertes aux habitants sous une forme théâtrale.

Sur des thèmes tels que le réchauffement de la planète, le manque d'eau ou les relations avec la banque mondiale, "Cabaret fatal" est un spectacle où quatre artistes à la fois comédiens, chanteurs et danseurs passent et repassent sur la scène tantôt dans un rôle, tantôt dans un autre. Les personnages défilent provoquant surprises et rires des spectateurs.

Le 19 avril 2008, le centre culturel d'Aups, en partenariat avec la commune et le magasin d'alimentation bio Cobionat de Salernes, a accueilli Pierre Rhabi, agriculteur, penseur et humaniste, auteur de "La Part du Colibri". 350 personnes sont venues écouter la conférence. En écho à l'appel de Pierre Rhabi pour une insurrection des consciences, un pot-débat a réuni 200 citoyens : élus, agriculteurs, associations et habitants. Chacun a convenu qu'il était possible d'inventer un autre monde en devenant un acteur du changement pour défendre une terre et une alimentation menacée. Le spectacle "Cabaret fatal" a clôturé cet événement. « *Les habitants du territoire du Parc nous ont exprimé leur satisfaction face à ces rencontres* », se félicite Jean Darot.



Des chantiers pour ceux qui préfèrent s'exprimer par l'action, échanger un savoir-faire.

Parc naturel régional du Verdon
Domaine de Valx
04360 Moustiers Sainte-Marie
Tél : 04 92 74 68 00
www.parcduverdon.fr

MASSIF CENTRAL

Création artistique et accueil des nouveaux habitants : créer un lien social



Des équipes artistiques en résidence.

l'accueil et l'intégration des nouveaux habitants, en identifiant la culture comme vecteur de lien social et de développement du territoire.

Le projet consiste à accueillir en résidence, sur chaque Parc, des équipes artistiques qui créeront des œuvres à même de sensibiliser les différents acteurs, élus et habitants, aux enjeux que représentent l'accueil et l'intégration des nouvelles populations. Une sélection des projets a été effec-

L'IPAMAC (Association Inter-Parcs du Massif Central) et les Parcs naturels régionaux des Monts d'Ardèche, des Causses du Quercy, du Morvan, du Livradois-Forez et de Millevaches en Limousin, se sont engagés dans un projet de coopération inter-territoriale portant sur l'accueil et l'intégration des nouveaux habitants, en identifiant la culture comme vecteur de lien social et de développement du territoire.

tuée en décembre 2007. A l'occasion de la diffusion des œuvres durant l'été, des débats seront organisés sur ce thème. Un film sera réalisé qui retracera le processus de cette opération afin de tirer un maximum d'enseignement quant au thème de l'accueil de nouvelles populations.. Les créations artistiques seront présentées lors d'un séminaire qui se tiendra les 4 et 5 septembre 2008 dans le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.

Cette opération est soutenue par le programme européen Leader +, l'Etat et la Région dans le cadre de la Convention Massif Central.

Vous pouvez retrouver les détails du projet sur le blog : www.parcresidences.fr



Niels Brunet
Réfèrent IPAMAC pour l'opération
« Résidences d'artistes »
Parc naturel régional
des Causses du Quercy
BP 10 - 46240 Labastide Murat
Tél : 05 65 24 20 50
www.parc-causses-du-quercy.org

Des œuvres pour sensibiliser les habitants aux enjeux de l'intégration de nouvelles populations.

MARTINIQUE

Des prestations de formation en faveur de l'île de la Dominique

Dans le cadre d'un programme de coopération caribéenne concernant un projet touristique de mise en valeur de la diversité naturelle, culturelle et historique de l'île de la Dominique, territoire anglophone voisin de la Martinique, le Conseil régional de la Martinique et son équipe, composée du Parc naturel régional, de l'Office national des Forêts et de la Chambre de Commerce et d'Industrie, a répondu à un appel à propositions émanant de son gouvernement.

Le projet prévoit l'aménagement d'un sentier pédestre d'une longueur estimée entre 150 et 184 km, traversant la Dominique du Nord au Sud. Le Parc naturel régional, retenu pour ses compétences en gestion d'espaces naturels protégés et en animation environnementale, a mis en place un programme de formation afin de transmettre aux dominiquais le savoir-faire nécessaire à la réalisation de ce projet.



Mettre en valeur la diversité naturelle, culturelle et historique de l'île.

Trois types de formation sont prévus. Une formation d'animation nature s'adresse à des stagiaires qui auront pour mission à leur tour de former sur place des animateurs chargés de l'éducation à l'environnement, de l'accueil et de l'information des touristes. Une formation d'élagueur afin d'enseigner les techniques d'entretien des sentiers, de tailles esthétiques et d'élagages acrobatiques, dans le respect des règles

de sécurité. Et enfin une formation d'ouvrier paysagiste pour apprendre les principes d'aménagement paysagé : harmonie des formes, des couleurs, choix des plants... tout en prenant en compte les ressources naturelles du milieu dans lequel ils interviennent. L'ensemble de ce programme devrait s'achever en 2010.

Parc naturel régional de la Martinique
Domaine de Tivoli - BP 437
97200 Fort-de-France Cedex
Tél : 05 96 64 42 59
Fax : 05 96 64 72 27
Mail : PNRM@wanadoo.fr

PÉRIGORD-LIMOUSIN

LE PARC FÊTE SES DIX ANS



Le Parc naturel régional Périgord-Limousin fête son dixième anniversaire, en plusieurs actes. Premier acte, avec l'inauguration du centre administratif du Parc, situé à La Barde, sur la commune de la Coquille (24). Le bâtiment, une ancienne filature, situé en aval d'un étang, mis à disposition du Parc par la commune de la Coquille, a été restauré selon des normes HQE. Inauguré le 7 juin, il abritera les services administratifs et la cellule environnement. Cette réalisation marque la première étape de la Maison du Parc Périgord-Limousin. La deuxième étape se formalisera avec la création d'un centre des visiteurs, à Pageas, dans un ancien manoir. « Le Parc vit depuis dix ans dans des locaux peu adaptés, souligne Jean-Marie Rougier, président du Parc. Ce centre administratif représente un progrès considérable du point de vue fonctionnel. La Maison du Parc, installée dans deux bâtiments riches en patrimoine, va rendre le Parc davantage visible aux yeux des habitants, des élus et des techniciens. »

Deuxième acte : La fête du Parc a marqué également ce 10^{ème} anniversaire avec les "Tambourinaires", parade musicale d'acteurs occitans, et de nombreuses autres manifestations telles que "En avant les papilles", randonnée gourmande avec la communauté de communes du Pays de Jumilhac et le conseil général de Dordogne ou encore un rallye autour de la châtaigne, "A la recherche de la feuille d'or", avec la communauté de communes des Monts Châlus.

Troisième acte de cet anniversaire : la restitution du projet d'éducation à l'environnement et au développement durable, "Les Explorateurs du Parc", auquel ont participé 39 écoles primaires et collèges du territoire. Les travaux des enfants ont été exposés à cette occasion de la fête du Parc.

Enfin, la charte constitutive du Parc arrivant à échéance, ce dixième anniversaire était l'occasion de lancer la concertation avec tous les acteurs du territoire en vue de l'élaboration d'une nouvelle charte 2010-2022.

Parc naturel régional Périgord-Limousin
24300 Abjat-sur-Bandiât
Tél : 05 53 55 36 00
www.parc-naturel-perigord-limousin.fr

MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN

Recueil et transmission d'une mémoire musicale



L'association La Loure a édité un CD.

S'inscrivant dans le programme de sauvegarde de la mémoire orale engagé par le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, l'association La Loure a réalisé, de mars 2007 à mars 2008, un travail de collecte et de valorisation des traditions musicales sur le territoire du Parc.

« L'objectif est de sauvegarder et transmettre ce patrimoine aux générations futures. Sans une telle opération, cette mémoire orale disparaîtrait », déclare Yvon Davy, animateur de l'association La Loure.

Deux animateurs de l'association, Yvon Davy et Etienne Lagrange, ont effectué 148 entretiens enregistrés auprès de personnes connaissant les répertoires traditionnels. Des restitutions ont eu lieu au travers de veillées et de randonnées en chansons : à Raids, 50 personnes y ont participé en mai 2007 et 80 en mai 2008 ; aux Moitiers-en-Bauptois, 200 en novembre 2007 ; et à Créances 150 en avril 2008. « En organisant ces rencontres, nous souhaitons redonner vie à un répertoire méconnu et favoriser les échanges entre générations », raconte Yvon Davy ajoutant : « Les anciens qui nous ont transmis ce patrimoine viennent chanter, jouer de la musique avec les jeunes. Ainsi chacun prend conscience que ces traditions orales peu visibles sont un patrimoine vivant s'appuyant sur un répertoire digne d'intérêt ».

A l'issue de ce travail de collecte, l'association La Loure, membre de la Fédération des associations de musiques et danses traditionnelles, a conçu et coédité avec le Parc un CD de 34 chansons avec livret. Elle inaugure ainsi une nouvelle collection de disques qui puise aux sources des chansons, musiques et danses traditionnelles de Normandie.



Une randonnée en chansons.

Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin
Maison du Parc - 17 rue de Cantepie
50500 Les Veys
Tél : 02 33 71 61 90
www.parc-cotentin-bessin.fr

Comment simplifier et raccourcir les délais de (re)classement des Parcs naturels régionaux

Il faut alléger la procédure de (re)classement des Parcs naturels régionaux, en raccourcir les délais. Cette question est devenue un souci majeur au sein du réseau, depuis que les deux tiers des Parcs sont entrés en phase de révision de leur charte. Faut-il passer de 12 ans à 15 ans entre deux révisions de charte ? Faut-il faire une évaluation de sa réalisation à mi-parcours ? Faut-il remplacer l'enquête publique par une procédure plus légère ? Une réflexion commune à la Fédération des Parcs, à l'Association des Régions de France (ARF) et au ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire (Le MEEDDAT) est en cours depuis le début de l'année. Une note de la Fédération a détaillé l'état d'avancement de cette réflexion au 5 mai 2008. Un débat, dont nous rendons compte ici, a eu lieu en réunion des directeurs de Parcs le 15 mai 2008. Et le Bureau de la Fédération a finalement retenu un certain nombre de propositions à faire au ministère, que nous résumons (cf. page 12).

Jean-Louis Thomas, directeur de la Fédération des Parcs rappelle que cette réunion se déroule quelques semaines avant que ne débute le deuxième débat parlementaire, suite au Grenelle de l'environnement. Le ministère l'annonce pour l'automne 2008.

Il reprend la chronologie du dossier. Le réseau a été confronté fin 2007 à des difficultés de reclassement. Trois Parcs ont vu leur signature de renouvellement de classement bloquée au ministère, tandis que d'autres poursuivaient leurs activités au-delà du délai normal de validité de leur charte. La situation devenait dangereuse pour ces Parcs et à terme pour l'ensemble du réseau. Les interlocuteurs de la Fédération au ministère, et au Cabinet de Jean-Louis Borloo en particulier, étaient parfaitement informés de ces difficultés dans la révision des chartes dûes, en parti-



culier, aux lourdeurs de la procédure. En janvier 2008, ils ont suggéré à la Fédération de leur faire des propositions de simplification de cette procédure. Un groupe tripartite MEEDDAT / ARF / Fédération des Parcs s'est constitué pour travailler ensemble quelques propositions.

« Nous en sommes arrivés, raconte Jean-Louis Thomas, à l'affirmation de quelques principes : il faut accentuer les différences de procédure entre les créations de Parcs et les révisions de charte des Parcs existants ; il faut inciter à la pérennité du périmètre des Parcs qui révisent leur charte ; enfin, il faut engager fortement la responsabilité du syndicat mixte du Parc dans le déroulement de la procédure de révision. C'est le MEEDDAT lui-même, poursuit-il, qui a émis l'hypothèse de remplacer l'enquête publique par une "mise à disposition du public", sous réserve que cela ne porte pas préjudice au caractère d'opposabilité du document approuvé. Les juristes du ministère ont travaillé sur le sujet et il semblerait que ce ne soit pas impossible. Cette mise à disposition du public signifie qu'il n'y a plus de commissaires enquêteurs. Dans cette procédure, le public est informé par les journaux locaux ou régionaux, et toute personne intéressée a un mois pour faire part de ses observations. »

12 ans ? 15 ans ? 25 ans ?

Thierry Cot, directeur du Parc du Vexin Français, a une autre proposition à faire : « les directeurs avaient imaginé que les Parcs seraient classés pour 15 ans et non 12, ce qui allège relativement le temps passé à la révision des chartes. Dans ce cas, ajoute-t-il, si l'on imagine une simple modification des engagements des signataires, liée à une évaluation permanente du territoire, il est possible d'aller vers une simplification intéressante de la procédure de révision, avec une étape intermédiaire à 6 ou 7 ans. Ainsi, la charte serait signée pour 15 ans et, presque à chaque mandat municipal, les engagements des signataires seraient revus. »



courcir la procédure s naturels régionaux



Mais **Loïc Bidault, directeur du Parc Loire-Anjou-Touraine**, craint que cela raidisse les positions du CNPN, qu'il devienne encore plus exigeant sur les engagements.

Jacques Fournier, directeur du Parc Livradois-Forez, est en désaccord avec cette perspective. « Une des vertus des Parcs, dit-il, est d'être capable de remettre tout à plat au bout d'un certain délai, même si cela présente des difficultés. Ce que dit Marc Hoffsess est séduisant, mais j'estime que les Parcs ont encore des difficultés à mettre en place des systèmes d'évaluation opérationnels. Je ne crois pas qu'ils puissent s'engager aujourd'hui dans une évaluation permanente. Par ailleurs, ajoute-t-il, 15 ans, c'est trop long, par rapport au rythme "biologique" des équipes techniques. Comment embaucher quelqu'un de 25 ans et lui dire que la charte sera évaluée 15 ans plus tard ? Même 10 ans, c'est beaucoup. Je pense que la solution se trouve, en effet, dans le point intermédiaire dont il est question autour de la table. Ceci dit, conclut-il, ce n'est pas une solution à la complexité et à la longueur des procédures. Nous y parviendrons si nos propositions sont simples, bien ciblées et répondent vraiment à la question. »

Philippe Andlauer, directeur du Parc du Haut-Jura, rappelle alors que « les Parcs ont une légitimité auprès des communes grâce à leur

démarche d'adhésion. S'il n'y a plus vraiment de délai à cette adhésion, elles ne sauront plus sur quoi elles s'engagent et cela posera des problèmes avec certaines. Ensuite, poursuit-il, nous n'avons pas encore d'expérience importante dans l'évaluation, ce n'est donc pas encore un argument que nous pouvons mettre en avant. Enfin, je me méfie de l'évaluation à mi-parcours, car nous sommes engagés dans beaucoup de procédures contractuelles avec des évaluations à mi-parcours mais qui ne sont pas calées sur la durée de la charte. De mi-parcours en mi-parcours, on finirait par passer notre temps à faire des

Cette proposition ne fait pas l'unanimité. **François Mignet, directeur du Parc de la Brenne**, veut bien que la charte soit signée pour 15 ans, à condition, en effet, qu'il y ait évaluation à mi-parcours, avec éventuellement la production d'un simple bilan d'activités, ou du compte-rendu d'un entretien avec un rapporteur du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN), bref, qu'il y ait un minimum de suivi de l'application de la charte pendant la période de 15 ans.

Du reste, entend-on autour de la table, si on est capable de faire une évaluation en continu de la mise en œuvre de la charte, il n'y a même pas besoin d'en parler à mi-parcours. Mais l'idée d'un bilan d'étape à mi-parcours reste partagée par certains. Pour **Gérard Hanus, directeur du Parc de Chartreuse**, pourquoi lier alors l'évaluation en continu à une durée de charte de 15 ans, et pas 12 ?

Marc Hoffsess, directeur du Parc des Vosges du Nord, lui, est pour l'allongement de la durée du classement, et même pourquoi pas pour « une permanence du classement. Car, dit-il, au-delà de la boutade, nous avons des outils d'évaluation qui émergent dans le réseau, des outils de prospective aussi, qui ne sont pas mis en œuvre encore suffisamment, mais devraient l'être prochainement. Cela veut dire que nous allons pouvoir mener une veille permanente sur l'évolution des territoires. Pourquoi ne pas faire confiance au territoire et le laisser s'exprimer sur l'actualité du projet du Parc en permanence, plutôt que d'imposer des procédures formelles périodiques ? »

5 mai 2008 : la Fédération des Parcs pose les principes qui devraient guider une réforme des procédures

Dans sa note du 5 mai 2008, Jean-Louis Thomas, directeur de la Fédération des Parcs, tenait compte de la réflexion entamée avec l'Association des Régions de France (ARF) et le MEEDDAT pour asseoir les deux principes qui, selon la Fédération, devrait encadrer une réforme de la procédure de reclassement des Parcs : il faudrait abandonner le parallélisme des procédures de création et de révision de charte, et inciter fortement à la perma-

nence du périmètre au moment de cette révision. Par ailleurs, la note proposait d'affirmer le rôle du syndicat mixte du Parc dans la procédure, par souci de plus grande réactivité. Elle déclinait ensuite les différentes propositions de réforme concrète émises par les uns et les autres, mises à l'ordre du jour de la réunion des directeurs le 15 mai : faut-il remplacer l'enquête publique par une mise à disposition du public, classer les

Parcs pour 12 ans ferme et non 12 ans au maximum, soumettre le retrait de communes et d'EPCI à l'approbation du comité syndical, permettre aux Régions de déléguer une partie de la procédure au syndicat mixte du Parc dans le cadre de la délibération initiale, réduire le délai donné au Préfet pour rendre son avis, celui donné aux collectivités pour délibérer, alléger le nombre et le poids des documents préparatoires et du rapport de charte, etc ?

Comment simplifier et raccourcir la procédure de (re)classement des Parcs naturels régionaux

Propositions adoptées par le Bureau de la Fédération, le 28 mai 2008

Réuni le 28 mai 2008, le bureau de la Fédération des Parcs a adopté des propositions propres à simplifier la procédure de révision de la charte des Parcs :

- La délibération du comité syndical qui sollicite la mise en révision auprès de la Région doit comporter une proposition de périmètre d'étude. Sans réponse dans les trois mois, à compter de la transmission de la délibération du Syndicat mixte, la Région est réputée favorable au périmètre d'étude proposé par le Parc, qui, dès lors, est adopté.
- Si une Région n'a pas délibéré sur un périmètre d'étude, au plus tard trois ans avant l'échéance du classement, le périmètre de révision sera dès lors identique au périmètre d'étude de la précédente révision.
- Pour raccourcir les délais, les Régions, si elles le souhaitent, peuvent déléguer

au Syndicat mixte du Parc, dès leur délibération initiale et à tout moment de la procédure, certaines de leurs prérogatives dans la conduite de la procédure.

- Au début de la procédure, le Préfet de Région dispose d'un délai encadré (deux à trois mois), à compter de la saisine par le Président de Région, pour rendre son avis d'opportunité motivé. À défaut, il est réputé favorable au périmètre d'étude proposé.
- Le Préfet de Région doit systématiquement saisir le niveau national (avec saisine du CNPN et de la Fédération), dans un délai encadré, pour l'avis d'opportunité, en cas de création ou de révision, dès lors qu'une extension de périmètre apparaît devoir remettre en cause l'économie générale du projet de territoire.
- L'enquête publique peut être remplacée par une "mise à disposition du public",

sous réserve que l'opposabilité aux documents d'urbanisme ne soit pas remise en cause.

Par ailleurs, le texte du 28 mai propose :

- que le classement des Parcs soit fixé à 12 ans fermes et non à 12 ans au plus ;
- que des mesures financières, comme la valorisation de la DGF des collectivités adhérentes ou des exonérations fiscales des acteurs locaux (agriculteurs, forestiers), incitent à une certaine stabilité territoriale ;
- que l'avis intermédiaire de la Fédération des Parcs sur la charte soit institué dans le cadre de la circulaire en cours de rédaction au ministère ;
- que pour les révisions de charte, les avis intermédiaires puissent donner lieu à une concertation des rapporteurs, avant la présentation des rapports devant leurs instances respectives.

Région. Par ailleurs, les représentants des Régions proposent que, le syndicat mixte du Parc délibérant sur la proposition de périmètre d'étude, on considère que la Région est d'accord si elle ne les a pas contestées au bout de trois mois. La Région pourrait également déléguer une partie de la procédure au syndicat mixte, dans le cadre de la délibération initiale. Et quand le Parc se trouve sur plusieurs Régions cette disposition serait fortement suscitée.

Il est question ensuite de ramener à deux mois les délais impartis pour la délibération des Régions. Tout le monde est d'accord, et les directeurs insistent d'ailleurs sur la nécessité d'encadrer plus généralement les délais. Mais ils ne voudraient pas que le délai de quatre mois laissé aux communes soit, lui, changé. Elles en ont impérativement besoin, disent-

« évaluations pour un contrat puis pour un autre. Je crains qu'on ne simplifie pas la situation, au contraire, en abandonnant les 12 ans fermes. »

ils, d'autant que nombre d'entre elles attendent l'avis de leur EPCI pour délibérer, et vice-versa.

Question suivante : peut-on réduire le volume des chartes ? Ne confond-on pas souvent exigence du projet et volume du papier fourni au moment de la révision...? D'ailleurs, le ministère a fait remarquer qu'il n'a jamais demandé de rapports de 200 pages avec autant d'annexes. Aux Parcs donc de fournir des documents plus concis.

Peut-on aussi jouer sur le nombre et le volume des documents préparatoires ? Aujourd'hui, cinq documents constituent le rapport de la charte. L'essentiel, pour le CNPN, est de montrer comment on a tenu compte de son avis intermédiaire. C'est ce qui leur évite de lire des montagnes d'annexes autres que celles qui sont réglementaires.



Emmanuelle Guilmault, directrice du Parc du Gâtinais français, elle, aurait envie d'aller jusqu'à 25 ans, comme le schéma directeur de l'Ile-de-France, avec possibilité de révision ou de modification, comme un document d'urbanisme. Et pourquoi pas une évaluation allégée, entre le CNPN et la Fédération des Parcs pour faire un bilan tous les 7 ans ? Mais cette proposition ne recueille l'assentiment de personne d'autre autour de la table.



Jean-Louis Thomas, directeur de la Fédération, reprend la parole pour dire qu'il n'est pas du tout certain que le bureau de la Fédération serait favorable à une charte pour 15 ans, et il craint que l'évaluation à mi-parcours ne redevienne aussi contraignante qu'une révision complète de la charte.

Au sujet de l'enquête publique, la proposition de la substituer par une mise à disposition du public est beaucoup discutée. Certes, l'enquête publique est aujourd'hui une étape lourde à mettre en place et coûteuse, qui de plus est peu probante sur le plan de l'expression démocratique. Mais les directeurs sont unanimes à reconnaître que cette procédure confère une force et une légitimité à la charte du Parc pour la durée du classement.

En conclusion, les directeurs présents estiment que l'enquête publique est une étape qui pourrait être allégée et, pourquoi pas, remplacée par une mise à disposition du public, à condition, évidemment, que l'opposabilité de la charte ne soit pas remise en cause. Quant à l'échéance de la Charte à 12 ans fermes, elle paraît être la meilleure solution.



Simplifier, raccourcir, déléguer, alléger

Les propositions suivantes du groupe tripartite provoquent moins de discussions. Il est question de simplifier la phase de définition du périmètre d'étude, en laissant le syndicat mixte du Parc, au moment du lancement de la procédure, faire lui-même une proposition à la

D'autres questions en suspens

Il est difficile, sur ce type de sujet à la fois très technique et très politique, d'être rationnel et parfaitement efficace. L'une des participantes a même pu, par provocation, dire à la fin de la réunion qu'ils avaient sans doute compliqué le sujet en voulant l'alléger. **Jacques Fournier, directeur du Parc Livradois-Forez**, pense pour sa part que l'allègement de la procédure pourrait être traité autrement : « *Fixons nous comme objectif une durée maximale de 3 ans pour la procédure, et regardons comment faire entrer dans ce délai toutes les étapes nécessaires sans que cela nuise à la portée et à la force de la charte.* » La proposition est intéressante et un groupe de travail se constitue pour y réfléchir. Affaire à suivre...



Mais beaucoup de propos tenus hors sujet, sur l'avenir du réseau, sur la prospective, sur la prise en compte de l'intercommunalité...révélaient d'énormes envies de partage d'idées entre collègues directeurs de Parcs. Était-ce vraiment hors sujet ?

LES INTERCOMMUNALITÉS SONT AUJOURD'HUI DES ACTEURS À PART ENTIÈRE



Ph. Samuel Dhote.

Depuis 1992, les lois successives instituant les intercommunalités puis les Pays, ont bouleversé le paysage institutionnel local. Les Parcs naturels régionaux se sont évidemment adaptés à cette nouvelle donne pour mener leurs stratégies territoriales. Partout, le résultat est positif, parce que les Parcs, chacun pour leur territoire, ont trouvé dans les intercommunalités des interlocuteurs de poids, qui mutualisent leurs moyens à

des dimensions infra-territoriales. Communautés et Pays sont vite devenus indispensables à une bonne mise en œuvre de la Charte.

État des lieux après 16 ans de montée en charge progressive de l'intercommunalité.

LES INTERCOMMUNALITÉS SONT AUJOURD'HUI



Ph. Samuel Dhote.



Les Parcs du Livradois-Forez (notre photo) et des Volcans d'Auvergne ont entamé un travail de fond avec l'agglomération du Grand Clermont.

Depuis la loi du 6 février 1992, dite d'Administration territoriale de la République, c'est à dire depuis 16 ans maintenant, les communes ont progressivement commencé à mutualiser leurs moyens, en créant des intercommunalités sur des territoires assez vastes pour pouvoir y mener des stratégies cohérentes. Aujourd'hui, celles qui refusent encore d'adhérer à une communauté de communes, en zone rurale, sont très minoritaires, voire déjà marginales. Les communes urbaines, elles, ont presque toutes créé une communauté d'agglomération. Et depuis juin 1999, la LOADT, dite Loi Voynet, autorise la création de Pays, c'est-à-dire de territoires de projets qui organisent l'aménagement et le développement durable sur le territoire de plusieurs communautés de communes. Au début de cette année 2008, 345 pays étaient reconnus concernant 47 % des français et 81 % de la superficie métropolitaine.

Les Parcs naturels régionaux et leurs syndicats mixtes ont évidemment observé la montée en charge de l'intercommunalité sur leurs territoires. Certains l'ont même accompagné, voire provoquée. Il était temps de faire le point sur les questions qui se posent aux Parcs sur le sujet, sur les difficultés rencontrées, sur ce que cette nouvelle donne a changé dans l'élaboration des chartes et leur réalisation sur le terrain.

Un élément majeur, aujourd'hui, des stratégies territoriales

Les situations sont extrêmement diverses, parce que l'intercommunalité s'est développée à des rythmes différents selon les régions, mais tous les Parcs ont intégré ces nouvelles organisations territoriales dans leur propre stratégie ainsi que dans leur organisation institutionnelle.

Notre enquête commence par le Parc naturel régional du Pilat, peut-être le plus représentatif quant à ses relations avec l'intercommunalité naissante, de 1992 à aujourd'hui (Voir notre reportage en encadré p. 15).

Deux Parcs et une agglomération harmonisent leurs politiques

Quoiqu'il en soit, c'est aujourd'hui une évidence, les structures intercommunales qui se sont organisées dans les Parcs sont devenues des interlocuteurs indispensables à la conception et à la réalisation de leur stratégie territoriale. Il est devenu impensable, dans un Parc naturel régional, qu'une commune négocie, par exemple, son plan local d'urbanisme (PLU) sans aucun lien avec les communes voisines, sans concertation avec les instances du Pays s'il y en a un, et sans que ce soit inclus dans un projet global conçu avec le syndicat mixte du Parc.

Illustration parfaite : les Parcs naturels régionaux du Livradois-Forez et des Volcans d'Auvergne entament un travail de fond et à grande échelle avec le Pays du Grand Clermont, c'est-à-dire avec une agglomération de 400 000 habitants, dont le territoire est limitrophe des deux Parcs. Des communautés de communes se trouvent à la fois dans un des deux Parcs et dans le Pays du Grand Clermont. Quand le Pays du Grand Clermont a annoncé l'élaboration d'un Schéma de cohérence territoriale (SCOT) sur son territoire, les deux Parcs se sont sentis directement concernés, d'autant qu'ils allaient lancer la révision de leurs chartes. L'occasion était trop belle d'élargir la cohérence des projets aux trois territoires. « *C'est extrêmement intéressant*, dit Jacques Fournier, directeur du Parc Livradois-Forez, *car les chartes des Parcs sont désormais opposables aux documents d'urbanisme sur leur territoire, et donc aussi au SCOT du Grand Clermont, qui doit être compatible avec leurs chartes. Et nos chartes, dont la révision doit aboutir en 2010, vont être à la fois un projet et une carte ! Or, c'est justement dans les parties communes de nos trois territoires que les enjeux sont les plus importants, autant pour l'agglomération que pour les Parcs. Pour traiter de l'étalement urbain, de la pression immobilière et des relations ville-campagne, c'est évidemment l'idéal !* »

DES ACTEURS À PART ENTIÈRE



Ph. PNR Livradois-Forez.

Reportage

Pilat : Parc et intercommunalités sont devenus indissociables.

Hubert Dumas est maire de Véranne, dans la Loire, et président de la communauté de communes du Pilat Rhodanien, une des trois intercommunalités rurales du territoire, celle qui travaille le plus régulièrement avec l'équipe du Parc naturel régional. *« Je suis élu de ma commune et au conseil syndical du Parc depuis de très nombreuses années, explique-t-il avec passion, mais je me souviens que les membres du conseil syndical avaient bien de la peine à expliquer aux autres élus et à la population le rôle du Parc et son action. Il faut dire qu'à l'époque, le comité syndical n'était pas très animé. Depuis 2001 et la création des communautés de communes, les mentalités ont beaucoup changé. Je travaille régulièrement sur les projets du Parc avec les 14 délégués de ma communauté, et cela change tout ! J'ai même entendu dire que l'intercommunalité avait sauvé le Parc. C'est exagéré, sans doute, mais c'est significatif ».*

Sur la signalétique, par exemple, Jean-Pierre Terrade, directeur du Parc, explique que les intercommunalités se sont saisies de ce sujet qui était de leur ressort, que le Parc a préparé avec elles une charte territoriale de la signalétique et que les élus communaux, en bout de chaîne, vont voir les acteurs économiques et touristiques du Pilat pour préparer avec eux l'implantation des panneaux indicateurs.

Sur le tourisme, il y a même partage des rôles : le Parc s'occupe de la promotion et de la commercialisation des produits, les intercommunalités ont gardé la compétence "accueil".

« À propos des chartes paysagères, ce fut un peu plus difficile, explique Jean-Pierre Terrade. Des communes, en réunion de communauté, refusaient de travailler à une charte paysagère avec leurs voisins, bien que le contrat entre le Parc et la Région Rhône-Alpes fut financé à 100 %. Il a fallu fournir des explications pendant plusieurs mois, jusqu'à ce que toutes les communes s'approprient le projet. On peut dire aujourd'hui que toutes les communautés ont un projet cohérent pour leur territoire et conforme à la charte du Parc. Sans les communautés, je ne vois même pas comment nous aurions pu faire ».

Et Hubert Dumas de renchérir : *« Il serait en effet impossible aujourd'hui de faire sans les communautés de communes. Leurs financements augmentent, leurs compétences s'élargissent, et beaucoup de projets comme ceux d'équipements d'accueil de la petite enfance, par exemple, ne pourraient pas se réaliser autrement ».*

Cette petite révolution territoriale se traduit sur le plan institutionnel. La charte du Parc, en 2001, prévoyait justement un changement des statuts pour mieux associer les intercommunalités à la vie du Syndicat mixte. Les élus ont en effet travaillé dans ce sens et un budget spécifique dédié aux actions intercommunales est désormais inscrit dans le contrat du Parc.



Ph. J.-L. Varin - Agence Traverse

Jean-Pierre Terrade et Hubert Dumas.

(voir à ce sujet également notre entretien avec Roger Gardes, président du Parc des Volcans d'Auvergne p. 16.)

Concrètement, ce travail politique, qui a demandé une bonne année de négociation, devait se traduire, en juin 2008, par la signature d'une convention portant sur les orientations générales et par l'amplification des échanges techniques entre les services des deux Parcs et le syndicat mixte qui gère le SCOT, ainsi qu'avec l'Agence d'urbanisme de Clermont.

La Région Pays de la Loire offre un "Bonus Parc"

Depuis deux ans maintenant, la Région Pays de la Loire a créé un contrat de pays d'un genre particulier, qu'elle appelle le *Contrat territorial unique*, et qu'elle abonde de 15 euros par hectare pour les territoires se trouvant dans le périmètre d'un Parc naturel régional.

C'est une aide précieuse pour le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, puisque cela aide au financement d'actions conformes à sa charte. Loïc Bidault, son directeur, raconte la procédure mise en place :



Ph. PNR Loire-Anjou-Touraine.

« Nous discutons avec le Pays ou la communauté de communes de leurs projets territoriaux, nous fixons avec eux la liste des opérations éligibles au CTU bonifié et nous établissons une convention tripartite intercommunalité - Région - Parc. Les projets portent sur la gestion de l'eau, l'achat d'espaces naturels, l'écoconstruction selon une démarche HQE®, l'aide à l'acquisition de chaudières bois, la restauration de petit patrimoine, etc. Nous n'en sommes qu'au début ».

Pour les services de la Région que nous avons interrogés, c'est une manière de mener une réelle politique d'aménagement durable du territoire avec les collectivités qui ont adhéré à ces objectifs. C'est pourquoi le "Bonus" Parc est accordé à la surface et non au nombre d'habitants. Les Pays de la Loire deviennent ainsi de véritables partenaires de la politique de développement durable des Parcs naturels régionaux. Un partenariat pas seulement symbolique, puisque ce sont 1,5 millions d'euros supplémentaires qui ont été injectés dans les territoires des Parcs des Pays de la Loire en deux ans.

Une aide financière précieuse pour le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Dans les Ballons des Vosges, 20 animateurs intercommunaux pour gérer les paysages

Selon un principe comparable, le Parc naturel régional des Ballons des Vosges s'appuie sur les communautés de com-



Les animateurs des plans paysage représentent des relais de terrain essentiels pour le Parc des Ballons des Vosges.

Ph. PNR Ballons des Vosges.

munes pour diffuser sa politique des paysages. Le territoire du Parc est très vaste et ses 208 communes sont désormais regroupées en une trentaine de communautés. Dès le milieu des années 1990, le Parc a sensibilisé les collectivités locales aux conséquences de la fermeture des paysages par l'enrichissement ou l'enrésinement, et a proposé d'expérimenter le plan de paysage dans les trois régions du territoire du Parc, l'Alsace, la Lorraine et la Franche-Comté, avec quatre communautés de communes pilotes. L'outil a ainsi fait ses preuves et une vingtaine d'intercommunalités ont souhaité s'engager dans une politique locale de gestion de l'espace et des paysages, ces politiques s'ouvrant souvent aujourd'hui à de nouvelles ambitions plus larges de développement durable. Les actions étant prévues sur 10 ans et concernant aussi le patrimoine bâti, les problèmes fonciers et tous les autres éléments paysagers, les communautés de communes ont vite senti le besoin de recruter des "animateurs des plans paysage". Ils représentent des relais de terrain essentiels pour le Parc, avec l'aide des Départements et des Régions concernés. Et pour rendre l'ensemble cohérent, faire progresser la dynamique au niveau du territoire du Parc tout entier, il dispose d'un chargé



Ph. PNR Ballons des Vosges.



Entretien

Roger Gardes,
président du Parc naturel
des Volcans d'Auvergne
"Ce travail en commun
présente un grand intérêt
pour toute la région."

Parcs : Comment s'est déclenché ce travail exceptionnel sur une superficie aussi vaste et aussi disparate géographiquement ?

Roger Gardes : En effet, le territoire est immense, et une partie a plutôt tendance à se désertifier, tandis qu'une autre subit une pression urbaine forte. J'avoue que c'est Nicolas Sanaa, à la Fédération des Parcs, qui m'a dit un jour : "Vous avez, en Auvergne, une agglomération importante entre deux Parcs. Ce serait intéressant que vous travailliez ensemble". J'ai accepté avec plaisir, car l'idée, en effet me semblait excellente. D'autant que je suis moi-même maire de Saint-Genès-Champagnelle, une commune de l'agglomération de Clermont-Ferrand, et vice-président de la communauté d'agglomération et de ses 21 communes à la fois urbaines et rurales, comme la mienne.

Parcs : Êtes-vous optimiste sur les résultats de cette opération ?

R. G. : Bien-sûr. Tous les élus sont favorables à ce travail en commun. Il est sur de bons rails et représente un grand intérêt pour toute notre région. Nous espérons même que cette expérience exceptionnelle sera utile à d'autres Parcs qui sont dans des situations comparables.

de mission, Frédéric Schaller, qui, désormais, anime le réseau des 20 animateurs intercommunaux, élargi à la centaine de techniciens qui interviennent un peu partout sur le territoire, aux différentes phases de chaque opération.

Le Vexin français a dû mener une politique intercommunale volontariste

Une coopération intercommunale excessive, sous forme de syndicats spécifiques, nuit à la création de communautés de communes et peut créer une situation complexe pour les territoires. C'était le cas dans le Parc naturel régional du Vexin français, aux dires de son directeur, Thierry Cot : « Chaque commune du Vexin français a adhéré à une foultitude de syndicats divers, qui plus est le plus souvent à vocation unique, et avec des contours géographiques complètement disparates ». Le Parc a donc décidé d'une politique très volontariste de création de communautés de communes, sur le thème du développement économique en particulier, en finançant à 100 % l'accompagnement des élus communaux pour aider à la création de communautés de communes.

De plus, le Parc finance également à 100% toutes les études préalables à la création des parcs d'activités économiques (PAE) intercommunaux. Et pour répondre aux objectifs du Parc, chacun de ces parcs d'activité est doté d'une charte de qualité environnementale qui est mise en œuvre par la communauté de commune, l'aménageur et les entreprises s'installant (liée à l'acte notarial d'achat de terrain). Deux de ces PAE sont en cours de création. Pour aider et accompagner les chefs d'entreprises candidats à l'installation dans le Vexin français, le Parc a créé une aide à la maîtrise d'œuvre, afin qu'ils aient les moyens d'étudier une architecture d'entreprise qui s'intègre dans le paysage et qui prenne en compte les enjeux du développement durable (étude thermique et

énergétique, systèmes de récupération d'eau de pluie, limitation de l'imperméabilisation des sols, toiture végétale, etc).

Le Parc a aussi recruté un ingénieur-conseil pour accompagner les deux communautés créées et les futures entreprises en terme d'ingénierie territoriale. Dans ces conditions, l'intercommunalité du Vexin français est maintenant un acteur du territoire à part entière.

Parallèlement, les élus du Vexin français sont allés jusqu'au bout de leur logique et ont décidé de créer un collège des communautés de communes dans les statuts du syndicat mixte du Parc. Et, comme les communes, chaque communauté dispose d'une voix au moment des votes.

Comme celui du Vexin français, le Parc naturel régional du Haut-Jura a provoqué la création d'intercommunalités sur son territoire et les a donc intégrées d'entrée de jeu à son fonctionnement institutionnel. Karelle Garnaud, coordinatrice "Pays" au Parc, se souvient que cette politique des pays, début 2000, a d'abord été impulsée par la Région Franche-Comté, celle-ci considérant que le Haut-Jura manquait de territoires de projet (voir également sur le sujet, l'entretien ci-contre avec le président du Parc et du Pays, Jean-Gabriel Nast). Sur le territoire du Parc, le problème ne se posait ni dans le Haut-Doubs, ni dans les Vosges, mais seulement dans sa partie jurassienne. C'est ainsi que, sous l'égide du syndicat mixte, les 7 communautés de communes du Haut-Jura ont créé le Pays du même nom. Karelle Garnaud réunit tous les deux mois depuis 2003, la Conférence des sept présidents de communautés du Pays du Haut-Jura. Ils travaillent prioritairement sur l'économie, les services à la population et la culture. Le développement économique est la thématique centrale du Pays, car cette partie jurassienne du Parc subit depuis quelque temps des cessations d'activités (l'usine Smoby en particulier), tandis que le Pays de Gex, dans l'Ain, est économiquement lié à Genève, ce qui est plus "confortable".

Le Parc, à son échelle territoriale globale, veille à la cohérence des politiques agricoles, touristiques et environnementales. Des réflexions, en cours depuis 2007, pourraient par ailleurs déboucher sur la réunion progressive des 7 communautés en une seule, ce qui permettrait d'avoir, pour la première fois



Ph. PNR Haut-Jura.



Jean-Gabriel Nast, président du Parc et du Pays du Haut-Jura.

"Les moyens sont mutualisés et donc le travail est mieux fait, tout simplement !"

Parcs : Comment est née cette idée d'articulation originale entre le Pays et les intercommunalités du Haut-Jura ?

Jean-Gabriel Nast : *Nous avons toujours cru à l'intercommunalité, et c'est le bureau du Parc lui-même qui a décidé d'aider à la création d'une première communauté de communes, celle des Hautes-Combes. Un Parc est un outil de développement local et son projet est beaucoup plus pertinent sur le plan de l'aménagement du territoire si tous les moyens disponibles sont mobilisés, c'est évident.*

Pour ce qui est du Pays, nous étions bien placés, en 1999, puisque l'auteur de la loi les instituant, Dominique Voynet était élue dans le Jura. Nous avions des informations sur la loi en train de se faire ! C'est moi qui ai proposé que le Parc porte le Pays et les présidents des communautés ont relevé le défi sans hésitation.

Parcs : Quels avantages particuliers trouvez-vous à cette organisation plutôt originale ?

J.-G. N. : *Les rôles étant mieux définis, les territoires de projet fonctionnant bien avec les collectivités, chacun fait ce qu'il a à faire sans empiéter sur les compétences des autres, les moyens nécessaires sont mutualisés au bon niveau et donc le travail est mieux fait, tout simplement.*

Parcs : Et sur le plan financier, est-ce également intéressant ?

J.-G. N. : *Vous savez que l'Etat réduit ses aides aux territoires. Les communautés de communes sont aujourd'hui en mauvaise posture financière. Il faut donc mutualiser, à la fois les atouts, mais aussi les difficultés, pour les amortir. Quand une usine ferme, le problème est moins douloureux si les collectivités sont plus nombreuses à le supporter solidairement. Il vaut mieux renforcer les synergies que les laisser s'annuler mutuellement. C'est ce que nous essayons de faire, ici.*

en France, un Pays à taxe professionnelle unique (TPU) ! Mais cela demandera sans doute plusieurs années encore...

Haut-Jura : une organisation bien articulée des compétences

On aura compris qu'il s'agit là, non pas d'empilement des compétences à différents niveaux de gestion territoriale, mais de leur partage dans une organisation bien articulée. Cela se traduit donc, logiquement, sur le plan institutionnel : la charte du Pays du Haut-Jura reprend tous les chapitres de la charte du Parc et les décline sur ses compétences propres. Et comme ce Pays est aussi la réunion de 7 communautés de communes, le syndicat mixte du Parc peut entériner les décisions prises par le Pays, ce qui est franchement original !

En revanche, sur le plan financier, le Parc fonctionne avec les cotisations des 117 communes, tandis que le Pays du Haut-Jura fonctionne avec les cotisations des 7 communautés de communes qui le constituent.

Dans le Parc du Haut-Jura, les visioconférences permettent des relations entre les secteurs isolés du territoire.



Ph. PNR Haut-Jura.



Les élus du Syndicat mixte du Parc Scarpe-Escout et des Communautés échangent désormais sur les grandes questions qui intéressent le territoire.

Ph. PNR Scarpe-Escout.

Équilibrer les relations rural/urbain

La situation particulière du Parc Scarpe-Escout illustre bien un autre enjeu des relations entre les Parcs et les intercommunalités. Jusqu'en 2000, les communes de ce Parc très peuplé, ensermé dans un environnement urbain encore plus dense, étaient encore peu organisées en communautés de communes ou d'agglomération. La seule structure "de projet" est alors celle du Parc naturel régional et le comité d'aménagement rural (CAR) qu'elle soutient. La naissance de trois agglomérations de poids, celles du Douaisis, de La Porte du Hainaut et de Valenciennes Métropole, bouleverse le paysage institutionnel local, faisant disparaître le CAR. Les agglomérations embrassant d'un coup un champ de compétences très large, les élus s'interrogent à l'époque sur l'intérêt et le sens de pérenniser le Parc.

« Les élus du Parc ont interrogé la Région, raconte Laurence Dervaux directrice adjointe du Parc : voulez vous soutenir les projets de territoires "au fil de l'eau", au risque de financer des actions similaires, voire opposées, portées par les EPCI ou le Parc ? Les services du Nord-Pas-de-Calais ont accepté de missionner un bureau d'études qui a mis tout à plat, qui a épluché les statuts des différentes structures et a examiné les missions du Parc par rapport aux compétences des EPCI. Cela nous a permis, entre 2002 et 2004, de travailler, entre Syndicat mixte du Parc et intercommunalités, à la préparation de conventions de partenariats avec les 4 communautés de communes et les 3 agglomérations du territoire. Le préambule sur les modes de fonctionnement de ces conventions était commun et les contenus en terme de compétences des EPCI et de domaines d'actions, différents. »

Jusqu'en 2007, le Parc a fait vivre ces conventions. Les techniciens du Parc et des EPCI ont pris l'habitude de se rencontrer, à l'occasion de la révision de la charte ou de l'élaboration des projets de territoire des agglomérations. Les bureaux respectifs du syndicat mixte du Parc et des Communautés échangent désormais pour les grandes questions qui intéressent le territoire.

Le Parc Scarpe-Escout s'interroge maintenant sur la façon dont il pourrait aller plus loin, en préparant des conventions d'application, permettant aux agglomérations de financer des actions co-construites sur l'équilibre à préserver entre zones urbaines et rurales. Cette

évolution devrait être un des enjeux de la nouvelle Charte du Parc pour 2010 - 2022.

La naissance de l'intercommunalité dans le Parc naturel régional du Morvan est également récente. Mais le Parc considère qu'en 4 ou 5 ans, les 15 communautés de communes et les 4 Pays sont devenus des acteurs essentiels du territoire. Il a décidé de leur proposer une collaboration très concrète, à travers des conventions pluriannuelles précisant les actions menées en commun et les missions du Parc dans telle ou telle communauté de communes. Par exemple, sur l'entretien d'un sentier de randonnée dont l'itinéraire est fixé par le Parc, la convention fixe la façon dont la pérennité de l'entretien sera assurée par les communautés de communes concernées par le tracé. Ou bien, elles prévoient des Plans intercommunaux d'aménagement et de gestion de l'espace, qui, après délibération des communes concernées, deviennent de véritables PLU intercommunaux.

La charte du Parc du Morvan intègre donc désormais une convention cadre avec chacune des communautés de communes, une rencontre annuelle de leurs présidents, une mission de coordination avec les animateurs des EPCI et la présence au Comité syndical des 15 communautés de communes. Les 4 Pays, de leur côté, signent également une convention avec le Parc, se rencontrent chaque année et participent au Comité syndical à titre consultatif.



Dans le Morvan, le Parc et les Communautés de communes s'entendent pour l'entretien des sentiers de randonnée.

Ph. PNR Morvan.

Une intégration institutionnelle récente mais inéluctable

Nous n'avons pas mené d'enquête exhaustive, mais il semble que l'intégration des intercommunalités dans le fonctionnement des Parcs se généralise, simplement parce que les instances intercommunales ont pris un poids réel et général dans la vie des territoires. Un budget "Actions intercommunales" est désormais inscrit dans le budget général du Parc du Pilat (voir notre reportage en début de dossier), et ses communautés de communes participent de plus en plus à la vie du syndicat mixte. Les EPCI de Loire-Anjou-Touraine ont également adhéré à la charte du Parc qui vient d'être renouvelée. Et pour traduire l'évolution logique du travail sur le terrain, les communautés de communes du Parc des Ballons des Vosges vont prendre une place réelle dans le comité syndical.

MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Stéphane Raimond, le pisciculteur qui aime les loutres



Ph. M. Trassard - Agence Traverse.

Un pisciculteur qui se passionne pour le prédateur de son cheptel... C'est bizarre... Et pourtant c'est vrai ! Voici l'histoire de Stéphane Raimond, à Bugeat, dans le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin : A force de vouloir empêcher les loutres de manger ses poissons... il en est devenu amoureux.

Stéphane Raimond s'est installé comme pisciculteur en juin 1998 à Bugeat (Corrèze), au lieu dit du moulin de Barthou. Sa petite maison en bois est à quelques mètres d'une rivière de l'autre côté de laquelle s'étendent les bassins où grossissent les truites. Un lieu idyllique et une entreprise viable, avec autorisation de commercialiser dix tonnes de poissons par an. Mais les déboires commencent dès l'automne 1998 quand Stéphane Raimond constate que des poissons sont prélevés des bassins. Une nuit, ayant entendu un bruit suspect, il sort, un gourdin à la main, pour coincer enfin son voleur... Et se trouve face à deux petits yeux brillant dans la nuit : sa première rencontre avec une loutre. Au fil des semaines, il repère jusqu'à huit à dix loutres présentes en même temps sur son site. Elles viennent dîner en famille et ne manquent pas d'appétit, ne dédaignant pas les reproducteurs de 10kg (soit une perte de 10 à 20.000 œufs). Le premier mois, 100kg de poissons disparaissent ainsi. Stéphane Raimond met en œuvre toutes les protections imaginables pour empêcher les loutres d'atteindre les poissons : grillages, fils électriques, projecteurs, produits répulsifs... A chaque fois, la loutre se joue des obstacles. Même les chiens ne l'impressionnent pas : elle envoie un berger allemand chez le vétérinaire en plantant ses dents dans l'épaule de l'animal... Tant de persévérance et d'ingéniosité finissent par captiver le pisciculteur. « Elles m'en ont fait voir ! Mais je n'ai jamais eu l'idée de les détruire, et pas seulement parce que la loutre est un animal protégé. Ce sont elles qui m'ont coincé : à force d'observer tout ce qu'elles étaient capable de faire (sauter un mètre à pieds joints, grimper aux arbres...), je suis devenu un passionné ». Pour elles, il se met à la photo. « J'ai commencé à faire des photos parce qu'on ne me croyait pas quand je disais que j'approchais les loutres à moins d'un mètre ! » Il met au point un système de déclenchement automatique pour mieux capter leur comportement au quotidien. En quelques mois, il prend plus de 20 000 photos, presque uniquement de loutres, si ce n'est quelques clichés réservés à sa fille... En même temps, Stéphane

établit des contacts avec des naturalistes, des associations... Des membres du Centre nature « La Loutre » de Verneuil sur Vienne et un expert à la commission européenne, spécialiste des mustélidés, viennent sur place attester de la présence des loutres. Le moulin de Barthou devient ainsi site pilote pour l'expérimentation d'un système contre la prédation des loutres en pisciculture. L'opération, d'un montant d'environ 40 000 euros, est financée à 80% par la DIREN. L'installation consiste en une tranchée de 50 cm emplie de béton tout autour de la pisciculture, du grillage à maille 13mm soudé, un grillage à l'horizontal, un fil de clôture électrique... et un bassin de diversion où l'on laisse s'ébattre des poissons en mauvaise santé... Un système aujourd'hui efficace quasiment à 100%. « Nous avons tout de suite été convaincus par l'exemplarité de l'histoire de Stéphane », raconte Vincent Caillaudaud, chargé de communication au Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, et nous avons voulu le soutenir ». Ce soutien s'est traduit par la création d'un sentier pédagogique autour de la pisciculture planté de tableaux illustrés sur la pisciculture et la loutre. Ce parcours, mis en place l'été 2006, est réguliè-

rement visité par des touristes et des scolaires.

En participant à des groupes de discussion autour de la loutre sur Internet, Stéphane Raimond entre en contact avec des photographes animaliers. A leur intention, il décide de construire un affût : un petit abri au bord de la rivière qu'il loue au jour ou à la semaine, avec une cabane comprenant un couchage « Je ne cherche pas à vendre la nature, dit-il, ces séjours doivent se faire dans le respect du site ». Depuis juillet 2007, les photographes viennent de plusieurs régions de France, de Suisse, de Belgique. Stéphane leur sert de guide, partageant avec eux sa connaissance des loutres et les petits trucs pour les attirer : frotter un rocher avec un poisson ou une épreinte, par exemple...

Actuellement, Stéphane Raimond limite sa production de poissons à 5 tonnes par an (ce qui l'a conduit à prendre à mi-temps une activité de maçon), mais fourmille de projets : Créer des jeux de pistes sur le sentier pour les enfants et proposer des forfaits visite et pêche au public. En plus de son blog (pisciculturedebugeat.oldiblog.com), il aimerait créer un site Internet sur son expérience avec la loutre. En matière de pisciculture, il envisage de développer les souches de truites autochtones et la vente directe. Devenu un excellent connaisseur des loutres, Stéphane Raimond est souvent sollicité pour des conseils, notamment par des pisciculteurs. Son souhait le plus cher : « J'aimerais réunir toutes les informations que je possède et trouver un système adapté aux étangs pour que les poissons soient protégés... Et qu'on laisse les loutres tranquilles ! »

Stéphane Raimond
Moulin de Barthou
19170 Bugeat
Tél. : 05 55 95 50 61



Ph. M. Trassard - Agence Traverse.

Stéphane Raimond n'a pas voulu détruire les loutres pour protéger son activité.

PILAT

Terre d'entreprises : un club d'entrepreneurs, pour l'amitié et le développement

Cette association d'acteurs locaux est née de la volonté conjointe, pour plusieurs d'entre eux, de rompre leur isolement, et pour le Parc, d'aider sur le terrain au développement économique du territoire. Rencontre avec trois des adhérents.



Valérie Gastrein.

Ph. J.-L. Varin - Agence Traverse.

Valérie Gastrein fait partie de ces parisiennes, qui, un jour, en ont eu par-dessus la tête du bruit, de la violence, des transports et du stress typiquement urbains. Elle a cherché, ailleurs, à changer de vie dans une maison qui aurait "une âme", dit-elle, et a eu le coup de foudre pour cette petite auberge à la campagne, à Lupé dans la Loire, dans le massif du Pilat, entre Lyon et Saint-Etienne.

Mais Valérie le savait, tenir une auberge, même en famille, c'est beaucoup de travail, 7 jours sur 7, "la tête dans le guidon", et c'est donc aussi beaucoup de solitude. Derrière son comptoir et en salle, elle n'a pas tardé à constituer un réseau informel de vigneron, d'électriciens, de plombiers, de chauffagistes et de commerçants divers des environs. Tous trouvaient urgent, en particulier, de poser le problème de la signalétique de leurs entreprises sur le territoire. Avec l'aide du Parc, ils ont fini par créer une association, "Terre d'entreprises" en décembre 2007, que Valérie préside, et qui organise des soirées thématiques sur des thèmes divers comme "Ne pas stresser au moment d'un contrôle fiscal", ou "la communication, un outil de vente ouvert à tous". Ils organisent aussi des soirées de rencontres autour d'un jeu de présentation mutuelle ou d'une paëlla, pour se connaître établir des liens. En quelques mois, Terre d'entreprises a mobilisé une trentaine d'adhérents actifs, une vingtaine d'autres qui participent régulièrement aux activités, sans compter la centaine de contacts supplémentaires à qui sont envoyées des informations.

Klara Magnani tient une boutique de thés, cafés, tisanes et accessoires, dans Pélussin et adhère

à Terre d'entreprises depuis l'origine. Pour elle, il est capital de participer à tout ce qui peut contribuer à animer la vie locale. Il faut, surtout si l'on est entrepreneur, en zone rurale, « avoir la volonté de rencontrer les autres, dit-elle, de mettre ses compétences en réseau, pour finalement s'impliquer dans le développement durable du territoire. Et puis, ajoute-t-elle, ce n'est pas inutile pour le chiffre d'affaire, puisque chaque fois que nous rencontrons des gens nouveaux nous participons au rayonnement de notre activité ».

Pascale et Laurent Mounier, qui tiennent un atelier d'encadrement à Longes, à l'autre bout du territoire, ont reçu il y a peu une invitation pour une soirée thématique. Professionnellement, cela leur a semblé une très bonne idée. « Et puis, raconte Pascale, l'intervenant, ce soir-là, m'a bluffé. Cela m'a regonflé, comme une séance de formation permanente ! ».

Tous sont également d'accord pour dire que le Parc est pour Terre d'entreprises un partenaire privilégié, parce qu'il met un chargé de mission, Cédric Bozonnet, à leur disposition, parce qu'il assume la logistique de l'association, l'impression des documents, l'envoi des invitations, etc. « Pour nous aussi c'est important, dit Cédric Bozonnet, parce que cela concourt au développement économique du territoire ».



Klara Magnani.

Ph. J.-L. Varin - Agence Traverse.



Laurent et Pascale Mounier.

Terre d'entreprises,
Maison du Parc - Moulin de Virieu,
2 rue Benay - 42410 Pélussin.
terredentreprise@gmail.com



A peine introduit dans la salle de séjour, Christine Galmiche tient à déclarer en préambule au journaliste venu l'interviewer : « Vous savez, j'apprécie vraiment les gens du Parc. Ils sont compétents et rigoureux. On peut compter sur eux. Quand ils mettent un projet en place, ça ne traîne pas, ils aboutissent ». L'élevage de Gilles et Christine Galmiche, à Saint-Bresson (400 habitants) en Haute-Saône, est une des 6 exploitations agricoles primées en 2006 sur le territoire du Parc naturel des Ballons des Vosges, dans le cadre de l'opération "Eco Trophées agricoles". Cette manifestation est organisée par le Parc en partenariat avec les Chambres d'Agriculture des Vosges, du Haut-Rhin et de Haute-Saône. Ce prix a récompensé l'action des Galmiche en faveur de la réhabilitation et de la découverte du petit patrimoine rural et pour leur démarche globale de protection de l'environnement engagée sur leur élevage laitier.

BALLONS DES VOSGES

Chez les Galmiche, une agriculture responsable de la préservation de l'environnement



Ph. X. Toutain.

Les Galmiche ouvrent leur ferme aux visiteurs

Une prise de conscience du rôle de l'agriculture dans la santé humaine

Avec Benjamin, 20 ans, qui se prépare à reprendre l'exploitation, aujourd'hui en production bio, la ferme-moulin des Galmiche aura accueilli cinq générations. Dans la seconde moitié du 19^{ème} siècle, François-Xavier Galmiche a acheté le moulin construit au début du siècle pour produire de la farine. En 1945, la fabrication pour l'alimentation humaine a cessé mais le moulin a continué à produire de la farine pour animaux jusqu'à la fin des années 90. C'est Arthur Galmiche, menuisier, qui a débuté l'activité agricole avec quelques vaches et céréales. La turbine du moulin produisait l'énergie nécessaire à ses outils de menuiserie. Puis Henri, le père de Gilles, a développé l'élevage laitier. Il a agrandi l'exploitation en louant des terres, en défrichant. « Il n'y avait pas de collecte de lait à l'époque », raconte Gilles Galmiche. « On fabriquait de la crème, du beurre et du fromage. Le système hydraulique du moulin faisait fonctionner la baratte à beurre. Je me souviens bien quand mes grands-parents allaient livrer leur production en moto avec une remorque à une pâtisserie et un collègue de Luxeuil-les-Bains à 12 km. Puis une entreprise est venue collecter notre lait et nous avons pu consacrer plus de temps au développement de notre exploitation ».

.Au début des années 80, Gilles Galmiche prépare un BTS au lycée agricole de Nancy. Il y rencontre Christine qui prépare un BTA. Sa future épouse est originaire de Vesoul. Ses parents ne sont pas agriculteurs mais ses grands-parents l'étaient. Elle prend goût à ce métier lors des vacances chez eux : « J'ai toujours aimé l'agriculture et très tôt j'ai souhaité épouser un agriculteur », se souvient Christine Galmiche. En 1985, ses vœux sont exaucés : Gilles et Christine se marient. Suite à un accident de santé de son père, Gilles Galmiche prend sa succession en 1989.

Au début des années 90, Léa, la fille cadette des Galmiche, déclare une intolérance au lait de vache trop acide, qui sera remplacé par du lait de chèvre. « C'est à ce moment là que nous avons eu la chance de rencontrer un ostéopathe passionné par le rôle de



Ph. X. Toutain.

l'alimentation sur la santé humaine et avons pris conscience de l'importance de notre rôle en tant qu'agriculteur », déclare Christine Galmiche. A l'époque, les Galmiche pratiquent une méthode classique d'élevage de montagne utilisant céréales et prairies. La sécheresse des sols les amènent à abandonner progressivement les céréales pour les remplacer par la culture de l'herbe et la production de fourrages pour les vaches. Les engrais chimiques sont supprimés, l'alimentation animale modifiée.

Une forte volonté de communiquer sur une démarche environnementale globale

C'est en 1999 que les Galmiche décident de pratiquer une agriculture biologique. La reconversion est encouragée aussi bien par la Chambre d'Agriculture de Haute-Saône que par l'industriel qui collecte leur lait et qui est à la recherche de producteurs de lait bio. Au troupeau de 50 vaches de race montbéliarde sont venus s'ajouter des chèvres et la fabrication de fromages. En 2006, une chèvrerie est construite dans un souci de respect de l'environnement. Elle accueille 24 chèvres et une salle de traite. Chaque semaine, Christine Galmiche livre des fromages à un magasin de produits bio à Vesoul qui commercialise sous l'enseigne nationale Biocoop. Il est géré localement par une association réunissant des producteurs bio et des consommateurs.

Depuis 3 ans, les Galmiche ouvrent leur ferme aux visiteurs, dont de nombreux curistes des stations thermales voisines. En 2007, ce sont 2000 personnes qui ont été accueillies. Au programme, la visite du moulin à turbine, du four à pain – les Galmiche y fabriquent leur pain tous les 15 jours –, et des bâtiments d'élevage. « Je leur montre la réalité du travail agricole et j'essaie de répondre au mieux à leur interrogations sur l'agriculture biologique », précise Christine Galmiche. Un goûter à la ferme avec pain, confiture et fromage maison vient clore la visite.

La démarche environnementale globale adoptée par les Galmiche se traduit aussi par la réhabilitation d'un bâtiment de ferme, utilisant pierre, bois et peinture à pigments naturels, transformé en gîte rural, ainsi que par la préservation de zones humides : « Nos chevrettes entretiennent de nombreuses parcelles humides avec efficacité et nous contribuons ainsi à maintenir un paysage ouvert », précise Christine Galmiche, ajoutant : « Mais ça nous coûte cher en clôtures ! ».

Avec l'appui du Parc, les Galmiche se mobilisent actuellement sur un projet d'écotourisme en rapport avec « La route des Chalots* », circuit touristique couvrant 7 communes des Vosges et de Haute-Saône : « Le Parc nous accompagne dans cette démarche en nous proposant des formations qui nous permettront d'offrir de meilleures prestations d'accueil des visiteurs et d'animation », se félicite Christine Galmiche.

* Greniers à grains, construits en bois et recouverts d'un toit en lave de grès, annexes de la ferme des Vosges méridionales



Ph. X. Toutain.

Leur action contribue à maintenir un paysage ouvert.

Gilles et Christine Galmiche
Les Prés Benons
70 280 Saint-Bresson
Tél : 03 84 94 69 01

Un centre de ressources des Parcs naturels régionaux en ligne

Qui n'a jamais rêvé de disposer de l'ensemble des données sur tous les Parcs naturels régionaux en un seul clic de souris ? C'est aujourd'hui possible grâce au centre de ressources développé depuis 2007 par la Fédération des Parcs avec le soutien du MEEDDAT et du programme européen Leader+.

Un moteur de recherche propose d'accéder depuis Internet aux documents, expériences et données des territoires classés en Parc naturel régional. Accessible à tout public depuis le Congrès des Parcs 2007, le centre de ressources livre à tout internaute, du simple curieux du développement durable, au scientifique ou au technicien, une sélection de données leur permettant de mieux connaître le savoir-faire des Parcs, de comparer entre eux différents territoires, de consulter en ligne des études, rapports et guides.

Sur le plan technique, c'est un véritable moteur de recherche qui sera progressivement connecté à toutes les bases de données des Parcs. Sur le plan du contenu, c'est pour l'instant, en test, une cinquantaine d'expériences phares en ligne, autant de dispositifs, et près de 80 documents sélectionnés. L'objectif, en 2008, est de permettre aux Parcs d'y contribuer directement sans passer par la Fédération des Parcs et d'y connecter leurs propres bases de données, pour qu'en 2009, il soit possible d'accéder à tout type de données sur les thèmes de son choix (agriculture, tourisme, sport de nature, biodiversité, urbanisme...).

<http://centre-de-ressources.parc-naturels-regionaux.fr/fpnportal/>

Contact : Sylvie Gauchet, Secrétaire générale de la Fédération des Parcs - Tél : 01 44 90 86 20 - sgauchet@parcs-naturels-regionaux.fr



un positionnement et un cadre stratégique communs aux Parcs sur le tourisme et les loisirs constituait la suite des réflexions. Une démarche dont les participants ont confirmé l'importance et pour laquelle ils ont validé la proposition de travail à engager en commun.

Contact : Olaf Holm, chargé de mission Tourisme à la Fédération des Parcs - Tél : 01 44 90 86 20 - oholm@parcs-naturels-regionaux.fr

Gérard Moulinas élu à la présidence de l'ATEN

Lors de son Conseil d'administration du 24 avril 2008 au Faou, dans le Parc naturel régional d'Armorique, Gérard MOULINAS, conseiller spécial à la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, a été élu à l'unanimité Président de l'Atelier technique des espaces naturels. Il succède à Philippe KNIBIELY Directeur de la Réserve naturelle de la Petite Camargue Alsacienne.

INTERNATIONAL

Les Parcs du pourtour méditerranéen renforcent leur coopération

La Fédération des Parcs et le Parc de Camargue représentaient leur réseau à la Foire des Parcs de la Méditerranée qui se tenait du 7 au 11 mai 2008 à Bari, en Italie. Une occasion de présenter la démarche des Parcs naturels régionaux français auprès des représentants des gouvernements ou des aires protégées de 19 pays du pourtour méditerranéen présents et de rencontrer les coordinateurs des principaux Comités de l'UICN en Méditerranée. De nombreux ateliers thématiques étaient organisés autour de la valorisation de la biomasse, les ressources hydriques et les dimensions sociale, environnementale et agricole, la gestion des aires protégées transfrontalières...



De son côté, Jean-Louis Joseph, président de la Fédération des Parcs, installait le 30 juin dernier le groupe de travail Méditerranée du réseau des Parcs naturels régionaux (cf. p. 2).

La 2^{ème} Convention internationale pour une approche territoriale du développement s'est réunie à Tanger

Une année après la création du Forum global associations de Régions (FOGAR), la 2^{ème} Convention internationale pour une approche territoriale du développement s'est tenue à Tanger (Maroc), du 12 au 14 mai derniers. 400 participants, dont la Fédération des Parcs, issus d'une cinquantaine de pays, participaient à cette Convention, organisée avec l'appui de la Région PACA, de la Conférence des Régions périphériques maritimes (CRPM) et du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Les débats et travaux présentés ont mis en exergue le rôle des collectivités territoriales, et notamment des Régions, dans les stratégies de développement local, en réponse aux impératifs des enjeux globaux que sont la mondialisation, la préservation des ressources naturelles, le changement climatique,

Un temps fort du réseau sur le thème des Paysages



Ph. M. Antoine.

Une rencontre sur le thème « Maîtrise de l'espace et charte de Parc » rassemblait, du 2 au 4 juin 2008 dans le Parc des Pyrénées Catalanes, une centaine d'élus, techniciens et partenaires des Parcs. Les participants ont échangé sur la portée stratégique du paysage et de l'urbanisme lors d'un processus de révision de charte. S'appuyant sur des exemples concrets et des visites de terrain, les débats ont rappelé qu'il est indispensable dans une démarche d'aménagement de prendre finement en compte les entreprises, les collectivités et les habitants ; il a également été rappelé que l'ensemble de ces démarches devaient impérativement intégrer les enjeux énergétiques et la prise en compte du changement climatique. À cet égard, le travail engagé avec l'Ademe sur l'urbanisme durable a été souligné. En conclusion, les rencontres ont confirmé que le terme « paysage » est d'autant plus d'actualité qu'il touche à l'ensemble des enjeux rencontrés sur les Parcs et permet de revisiter de façon territoriale les fondamentaux du développement durable : économie, cohésion sociale, environnement, participation démocratique.

Contact : Nicolas Sanaa, chargé de mission Aménagement du territoire à la Fédération des Parcs - Tél : 01 44 90 86 20 - nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr

Les conseils scientifiques des Parcs en débat

Un séminaire sur les conseils scientifiques des Parcs s'est tenu dans le Parc de la Brenne les 18 et 19 juin derniers. Réunissant une trentaine de participants des équipes de Parcs ainsi que des élus et des scientifiques, il avait pour objectif de cerner leur point

de vue sur leur conseil scientifique et d'identifier les conditions d'un fonctionnement efficace et mutuellement satisfaisant de ces instances consultatives. Il a permis de dégager des pistes intéressantes et concrètes sur les missions, la composition et le fonctionnement de ces Conseils scientifiques, les modalités de leur participation à l'élaboration ou la révision d'une charte, et les voies à explorer en matière de mutualisation. Au-delà de cette question, les participants ont estimé opportun de travailler régulièrement en réseau sur la recherche, mais aussi sur la prospective.

Contact : Emmanuèle Leblanc, chargée de mission Recherche et prospective à la Fédération des Parcs - Tél : 01 44 90 86 20 - eleblanc@parcs-naturels-regionaux.fr

« Le tourisme et les loisirs dans les Parcs : comment adapter nos outils pour mieux répondre aux attentes des consommateurs ? »



Ph. FPNRE.

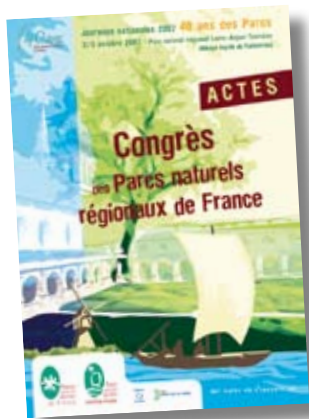
Du 9 au 11 juin 2008, dans le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, un séminaire rassemblait sur ce thème élus et techniciens de 22 Parcs, réseaux régionaux et partenaires. 10 ans après la décision d'attribuer la marque « Parc naturel régional » à des prestations touristiques de leur territoire, les participants ont confirmé la nécessité de développer les potentialités de cette démarche, tout en veillant à bien l'inclure dans le projet de territoire du Parc, sans oublier les adaptations nécessaires (actualisation des grilles de critères d'attribution, proposition d'un processus d'audit, articulation avec les signes de qualité). Des propositions pour

le défi alimentaire... En marge de cette convention, le Président Jean-Louis Joseph a pu rencontrer les principales autorités marocaines et présenter les coopérations déjà engagées par les Parcs avec différents territoires du Maroc.

Contact : *Pascale Riccoboni, chargée de mission Europe/International à la Fédération des Parcs - Tél : 01 44 90 86 20 - priccoboni@parcs-naturels-regionaux.fr*

VIENT DE PARAITRE

Les Actes du Congrès des 40 ans des Parcs



Les Actes du Congrès 2007 des Parcs naturels régionaux, qui se tenait du 3 au 5 octobre 2007 à l'Abbaye de Fontevraud dans le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, ont été publiés. Outre les interventions officiel-

les prononcées à cette occasion, ils restituent les réflexions engagées par les 800 participants des Parcs et leurs partenaires présents à ces journées, autour de quatre enjeux prioritaires : le maintien de la biodiversité, le changement climatique, la mutation des territoires et l'évolution des paysages. Pour illustrer la richesse des échanges, ils présentent également les intitulés et contacts pour les 50 initiatives innovantes présentées dans le cadre du « Marché aux initiatives » qui y était organisé.

56 pages - disponible sur demande à la Fédération des Parcs et en téléchargement sur www.parcs-naturels-regionaux.fr

L' « Argumentaire » des Parcs - Edition 2008

Au service de tous ceux qui ont à expliquer, convaincre, informer sur les Parcs naturels régionaux, leur raison d'être et leurs missions et répondre, de la manière la plus synthétique possible, aux questions les plus fréquemment posées par leurs différents interlocuteurs, la Fédération des Parcs a réédité son « Argumentaire », sous forme de 50 questions-réponses, complétées d'un bref historique de 40 ans de Parcs et des textes réglementaires les concernant.



En téléchargement www.parcs-naturels-regionaux.fr - rubrique « Approfondir ».

«Le Journal des corridors écologiques»

Elaboré par le Groupe Corridors animé par la Fédération des Parcs, composé de techniciens des Parcs et des Régions, et de représentants de diverses structures partenaires, ce document aborde les enjeux forts liés aux corridors écologiques en tant qu'outils pour une conservation dynamique de la biodiversité, et leur inscription dans les politiques publiques. Il a vocation à aider à la mise en place d'actions concrètes dans le contexte de forte actualité du Grenelle de l'Environnement, de création d'une Trame verte et



bleue au niveau national et de l'appel à projets lancé par le MEEDDAT auprès des Parcs sur ce thème.

En téléchargement sur www.parcs-naturels-regionaux.fr - Rubrique « Librairie »

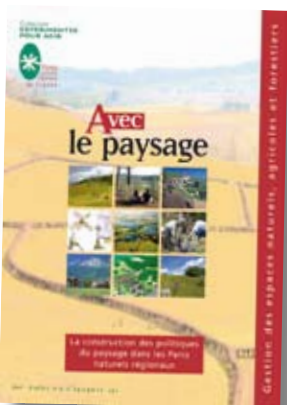
« Bienvenue dans la culture Parc » - Spécial élus

Édité par la Fédération des Parcs à l'attention des élus des syndicats mixtes des Parcs, et notamment des nouveaux élus municipaux, ce document vise à partager une culture commune et donner aux élus des clés et des repères pour mener, en connaissance de cause, leurs engagements sur chacun des territoires classés Parc naturel régional.



www.parcs-naturels-regionaux.fr - rubrique « téléchargement »

« Avec le Paysage »



15^{ème} numéro de la collection « Expérimenter pour agir » de la Fédération des Parcs, ce document fait émerger huit stratégies de maîtrise de l'espace. Depuis l'analyse des enjeux, en passant par leur prise en compte dans la charte du Parc, jusqu'à la mise en œuvre des politiques territoriales, des monographies dissèquent les jeux d'acteurs,

les outils de gestion et les solutions mises en place pour concilier développement territorial et paysage. En conclusion, il propose que le paysage constitue la cinquième valeur du développement durable et soit abordé en grille de lecture préalable au traitement de l'ensemble des politiques rurales et périurales.

En téléchargement sur www.parcs-naturels-regionaux.fr - Rubrique « Librairie »

« Les Cahiers Itinérants des Parcs » en CD Rom

Pour valoriser les 16 cahiers thématiques réalisés par 120 classes (plus de 500 pages de travaux produits par les élèves), qui ont circulé l'année 2007 dans les 29 Parcs participants à l'opération « Les cahiers itinérants », un CD Rom vient



d'être réalisé. Conçu avec une entrée thématique par cahier, et une entrée par Parc avec un renvoi au site du Parc, ce CD Rom propose également un jeu question/réponse avec bonus pour s'assurer qu'on a bien intégré le contenu des cahiers. Les travaux sont aussi téléchargeables et imprimables à partir du CD Rom qui invite à une véritable découverte des Parcs à travers le regard et le vécu des enfants.

Contact : *Hanane Allali-Puz, chargée de mission Education au territoire à la Fédération des Parcs - Tél : 01 44 90 86 20 - Allali-puz@parcs-naturels-regionaux.fr*

Du nouveau sur le web

Les 21 « Hôtels au naturel » dans les Parcs se présentent désormais ensemble sur le site www.hotels-au-naturel.com. Les principes de la marque « Hôtels au naturel », des pages dédiées à chaque hôtel et chaque territoire de Parc concerné, sont proposés aux internautes qui peuvent compléter leurs recherches par un accès aux sites web de chaque hôtel ou territoire. Ils peuvent également s'essayer aux recettes fournies par les hôteliers et avoir un avant-goût de ce qu'ils dégustent lors de leur séjour.

Groupement des Hôtels au naturel - Le Moulin du Château - 04500 St Laurent du Verdon - Contact@hotels-au-naturel.com

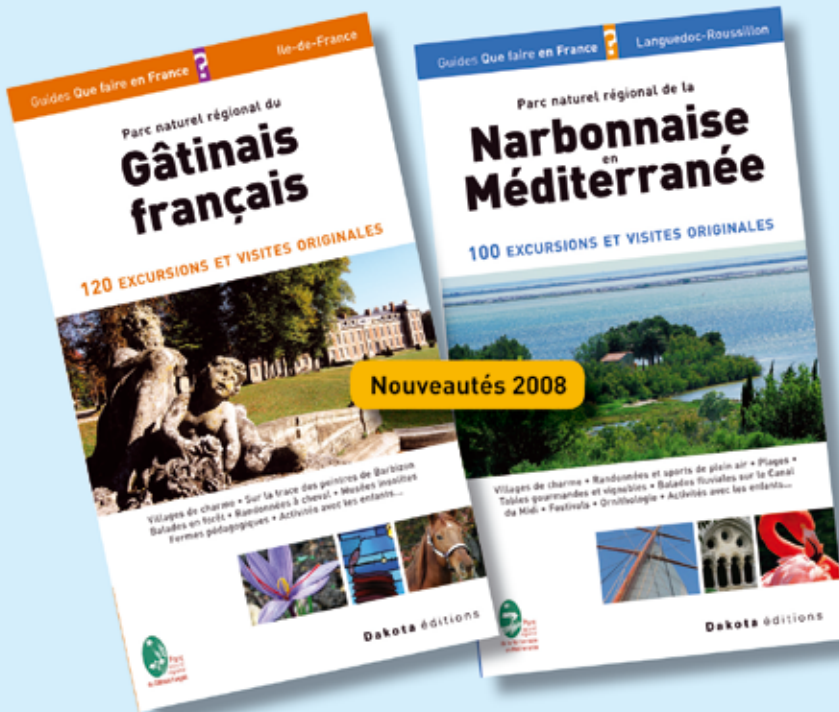
A VOS AGENDAS

Du 8 au 10 octobre 2008, les Parcs naturels régionaux tiendront leur Congrès national 2008 dans le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, à La Bourboule. 600 élus et techniciens des Parcs et leurs partenaires sont attendus à ces journées pour échanger à travers 2 forums, 5 ateliers et 11 circuits de découverte du Parc sur le thème « Innover pour accueillir durablement ». Et cette année encore, une quarantaine d'actions innovantes des Parcs et de leurs partenaires seront présentées à travers un Marché aux Initiatives.



MAGAZINE DE LA FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE
9, rue Christiani - 75018 Paris
Tél. : 01 44 90 86 20 - Fax : 01 45 22 70 78
www.parcs-naturels-regionaux.fr
Juillet 2008 n° 61
Directeur de la publication : Jean-Louis Joseph
Rédacteur en chef : Jean-Louis Thomas
Secrétariat de rédaction : Annie L'Horset-Moya
Ont participé à la rédaction de ce numéro :
Xavier Toutain, Maryline Trassard, Jean-Luc Varin, Annie L'Horset-Moya
Conception et réalisation : Agence Traverse
Conception graphique-maquette : Studio Jean-Pierre Boulanger
Impression : Compédit Beaugregard
IMPRIM'VERT Imprim'Vert
Imprimé sur papier recyclé et avec des encres végétales.
Diffusé sous film biodégradable.
Photo couverture : Samuel Dhote
ISSN : 0982 6246

→ Que Faire en France ?



Déjà parus :

- Avesnois
- Camargue
- Caps et Marais d'Opale
- Chartreuse
- Haut-Jura
- Luberon
- Massif des Bauges
- Monts d'Ardèche
- Pilat
- Queyras
- Scarpe-Escaut
- Vercors
- Verdon

45 Parcs Naturels Régionaux,
2 collections
pour en découvrir les richesses

Et aussi :

→ Balades nature

